

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GILTAID PARIIEAU

SOMMAIRE

POUR UN VOCABULAIRE UNIFORME EN ASSURANCE, par G. P. -	143
LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU CANADA DE 1973 à 1976 -	148
L'HORAIRE PERSONNALISÉ (II), par Jean Desjardins -	149
LA TERMINOLOGIE DES RENTES DE RETRAITE, par Louis-Paul Béguin	157
FAITS D'ACTUALITÉ, par J. D. -	168
<p>Voyage à la planète Mars et Jeux olympiques. Les hôpitaux, image d'une société bouleversée. Assurance sur la vie et assurance accidents, au sens d'un jugement récent. Les ressources énergétiques de l'Arctique. L'Université Laval et l'enseignement de l'assurance. L'évolution du métier de courtier d'assurances. Pitié pour les courtiers ! Les revenus par employé dans les grands cabinets de courtage. L'assurance-responsabilité des hôpitaux. De l'avis à donner à la ville de Montréal dans le cas d'un accident. Les assurances I.A.R.D. au Québec.</p>	
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par J.H....	184
<p>Vif argent. Cours d'initiation à l'économie du Québec. Les cahiers de droit. Sinistres et prévention. Mémoires de la Société Royale du Canada, quatrième série, 1975. Profession: fonctionnaire. Encyclopédie de l'assureur. Lloyd's of London, an illustrated history. SIGMA, décembre 1975. Rapport annuel du service des assurances, Québec 1975. Money: Whence it came, where it went. Pétrole et gaz extraits de la mer. Technologie et assurance, sinistres et prévention.</p>	
D'ÉPOUILLEMENT DES PÉRIODIQUES DU 14 JUILLET AU 14 AOÛT 1976, par Monique Dumont -	195
PAGES DE JOURNAL, par Gérard Parizeau -	206



1782-1976

Depuis 194 ans

PHOENIX DU CANADA

Jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal
Directeur: C. DESJARDINS

Secrétaire: M. MOREAU

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 172 ans
1804 · 1976

Of. Bur, au J Gxperlijtl:J J,M A:lureur:J J!ue

UnJerwrikerj ÂJiujlment Bureau J!tJ.

offre à tous les assureurs un service complet pour le règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre société occupe depuis longt mps déjà une position de premier rang dans tous les domaines d'expertises après sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette position, elle ne cesse de former les compétences nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social

**4300, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL (308^e)**

W. Y. O'BREHAM INC.

Agents de réclamations agréés

Expertises après sinistres de toute nature

529, RUE STE-HÉLÈNE - LONGUEUIL

Tél. 526-2613 et 670-2730

Grandir... pour mieux! vous servir.

Ces dernières années, la BCM a connu une croissance prodigieuse: les chiffres le prouvent.

Les causes de notre croissance? L'amélioration constante de notre personnel. Notre désir de toujours accroître le nombre et la qualité de nos services.

Oui. Grandir, c'est travailler à être meilleur chaque jour.



**La BCM. Une grande banque canadienne au service de tous.
Plus qu'hier et moins que demain.**

BCM Banque Canadienne Nationale

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Bureaux associés :

CANADIAN INTERNATIONAL REINSURANCE BROKERS L m .

TORONTO, ONT.

INTERMEDIARIES OF AMERICA INC., NEW YORK

LE GROUPE **FÉDÉRATION**

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA

HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Siège Social: 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTÉE

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL - Tél. 842-7841

**DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS,
BOURQUE & PRATTE**

AVOCATS

GUY DESJARDINS, c.r.
YVES PRATTE, c.r.
JEAN A. DESJARDINS, c.r.
CLAUDE BENOIT, c.r.
PIERRE A. MICHAUD
FRANÇOIS BÉLANGER
MAURICE LAURENDEAU
GUY MONETTE
DANIEL BELLEMARE
MICHEL BENOIT
C. FRANÇOIS COUTURE
JEAN L. C. AUBERT
ANDRÉ J. BOURQUE
PHILIPPE FERLAND
LUC O. DÉSY

CLAUDE DUCHARME, c.r.
PIERRE BOURQUE, c.r.
CLAUDE TELLIER, c.r.
JEAN-PAUL ZIGBY
ALAIN LORTIE
MICHEL ROY
CLAUDE BÉDARO
ANDRÉE LIMOGES
RÉJEAN LIZOTTE
DENIS ST-ONGE
JACQUES PAQUIN
MARC LÉONARD
ANDRÉ MARTEL
LOUISE B. BOISSÉ
ANDRÉ WERY

CONSEILS

CHARLES J. GÉLINAS, c.r.

ARMAND PAGÉ, c.r.

GODEFROY LAURENDEAU, c.r.

Suite 1200
635 ouest, boui. Dorchester
Montréal, Québec H3B 1R9

Téléphone (5141) 878-9411
Adresse télégraphique "PREMDN"
Télex 05-25202

**MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU
MackELL & CLERMONT**

Avocats

3400 Tour de la Bourse - Place Victoria

Montréal H4Z 1E9

ROBERT H. WALKER, c.r.	GEORGE A. ALLISON, c.r.	ROGER L. BEAULIEU, c.r.
PETER R. O. MacKELL, c.r.	ANDRÉ J. CLERMONT, c.r.	JOHN H. GOMERY, c.r.
ROBERT A. HOPE, c.r.	J. LAMBERT TOUPIN, c.r.	BERTRAND LACOMBE
F. MICHEL GAGNON	EDMUND E. TOBIN	C. STEPHEN CHEASLEY
RICHARD J. F. BOWIE	ROBERT P. GODIN	JACK R. MILLER
SERGE O. TREMBLAY	MICHAEL P. CARROLL	CLAUDE H. FOISY
JAMES G. WRIGHT	CLAUDE LACHANCE	MAURICE A. FORGET
STEPHEN S. HELLER	PIERRETTE RAYLE	ROBERT E. REYNOLDS
LISE LAGACÉ	JOHN H. ADAMS	PIERRE E. POIRIER
DAVID W. SALOMON	JEAN-MAURICE SAULNIER	ANDRÉ T. MÈCS
MARIE SULLIVAN-RAYMOND	SERGE F. GUYRETTÉ	ANORÉ LARIVIÈRE
JEAN-FRANÇOIS BUFFONI	SUZANNE R. CHAREST	MICHEL MESSIER
WILBROD CLAUDE OFCARIE	ROBERT B. ISSENMAN	MARC NAON
ANDREA FRANCOEUR MÈCS	DENNIS P. GRIFFIN	DONALD M. HENDY
MARTIN J. GREENBERG	FRANÇOIS ROLLAND	MARIE DESCHAMPS CÔTÉ
GRAHAM NEVIN		

avocats-consells

LE BÂTONNIER JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.
L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.
LE BÂTONNIER MARCEL CINQ-MARS, c.r.

Le Groupe Parizeau, Paitras
Courtiers d'assurances agréés

Gérard Parizeau, Ltée
410, rue Saint-Nicolas, Montréal
Tél. 282-1112

J. E. Poitras Inc.
2, Place Québec, Québec

*Expertise et administration de
portefeuilles d'assurances.*

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseigner chez les vôtres la prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1, Complexe Desjardins (suite 1722)

Montréal, P.Q. H3B 1R1

SUCCURSALES: Toronto, Québec



SOCIÉTÉ GESTAS LTÉE

GESTION D'ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE POUR
LE COMPTE D'UN POOL D'ASSUREURS

**290, rue Lemoyne, suite 430,
Montréal, P.Q. H2Y 1Y2**

**Téléphone: (514) 288-5611
Télex: 05-25147**

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement: \$5.00
Le numéro : • \$1.50

Membres du comité :
Gérard Parixeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya
Mme Aurette P. Gervais

Administration 1
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième dosse - Enregistrement N° 1638

143

44^e année

Montréal, Octobre 1976

N° 3

Pour un vocabulaire uniforme en assurance

par

G.P.

La Régie de la langue française vient de faire paraître une étude fort intéressante sur le vocabulaire de l'assurance sur la vie^{1*}. L'événement a une telle importance que nous reproduisons ici l'introduction signée par M. Marcel Théorêt, directeur des relations publiques de l'Association canadienne des compagnies d'assurance vie et l'avant propos de M. Louis Paul Béguin, responsable de la terminologie des assurances à la Régie. Avec l'autorisation de cette dernière, nous faisons suivre ces deux textes de la définition des mots *industrial life*, que l'on connaît dans les pays francophones sous le nom *d'assurance populaire*. Ainsi, on comprendra mieux la méthode suivie par l'équipe chargée du travail.

^{1*} Terminologie des Assurances: Vocabulaire technique anglais-français des Assurances sur la vie. Volume I. Chez l'Editeur officiel du Québec, à Montréal ou à Québec.

Introduction

Le premier volume du *Vocabulaire technique anglais-français des assurances sur la vie* représente d'une façon tangible le fruit de la collaboration établie en 1972, à l'instigation de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, entre cette dernière, la Régie de la langue française et des représentants de la Société des actuaires, de l'Association canadienne des assureurs-vie, de l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec et du Bureau du surintendant des assurances du Québec.

144

Les travaux auxquels cette collaboration a donné lieu ont permis de préparer une terminologie d'assurance-vie normalisée et ainsi, de mettre entre les mains des compagnies canadiennes d'assurance-vie un fichier technique regroupant toutes les réalités complexes de l'assurance sur la vie. L'équivalent anglais paraissant en regard de chaque terme français, et les définitions étant données dans les deux langues, les traducteurs et les rédacteurs peuvent facilement se rendre compte si l'expression qu'ils recherchent rend bien la même idée dans une langue comme dans l'autre.

Nous sommes certains que ce premier volume aura beaucoup de succès et rendra un immense service à tous ceux qui utilisent quotidiennement le vocabulaire des assurances sur la vie. La normalisation des nombreux termes techniques permettra effectivement une meilleure compréhension des textes et des contrats.

Nous formulons l'espoir que cette collaboration puisse se poursuivre et que le comité mixte ait la possibilité de se réunir périodiquement pour aborder les milliers de termes qui restent à normaliser.

Avant-propos

Le premier volume du *Vocabulaire technique anglais-français des assurances sur la vie* comprend un ensemble de fiches portant sur des termes de divers domaines d'emploi, et un organigramme détaillé.

Le procédé utilisé pour la confection des fiches s'inspire de la stylistique comparée. Il y a d'abord découpage de la langue technique en unités de signification, et cela dans les deux langues. On sait que l'opération de traduction révèle des divergences dans

ASSURANCES

le mode d'expression des réalités entre la langue de départ et la langue d'arrivée. Cet écart plus ou moins marqué entre les valeurs et structures linguistiques fait que l'équivalent en langue d'arrivée (français) ne semble pas, a priori, éclairer la même facette de l'idée donnée en langue de départ (anglais), ce qui peut faire douter du bien-fondé de la traduction. Il est donc nécessaire de justifier l'équivalence en plaçant les deux entrées en situation par le biais de définitions et de justifications. On peut s'assurer ainsi qu'elles ont toutes deux le même sens lorsqu'elles sont dans leur contexte respectif. Par exemple: « conditional binding receipt » se rend par « note de couverture ». On dit qu'il y a modulation: la réalité est exprimée différemment dans les deux langues. On insiste en français sur la garantie, alors que l'anglais tient compte du reçu.

145

Pour éviter les calques et les anglicismes de construction, il est parfois nécessaire de recourir à un autre procédé de traduction: l'adaptation, qui donne en langue d'arrivée un équivalent en fonction de l'usage traditionnel. Ainsi, « health insurance » se dit en français « assurance maladie »; « body corporate » se rend par « personne morale ». Les définitions et les justifications bien documentées ne laissent aucun doute dans l'esprit de l'utilisateur qui peut, de ce fait, voir l'efficacité de la traduction oblique.

On trouvera en fin de volume un index des termes français (fiches et organigramme), ainsi qu'un index anglais des termes de l'organigramme. Un index complet des formes anglaises sera composé lorsque les travaux de normalisation seront terminés.



Exemple de la méthode de travail

Entrée lexicale	Industrial Life Insurance
Domaine d'emploi	02
Définition	Life insurance issued on an individual insurance basis, i.e. providing a small amount of insurance and with premiums payable weekly or monthly (LEVY).
Equivalent	Assurance populaire

ASSURANCES

146

Définition	Assurance en cas de décès caractérisée par des primes très fractionnées, l'absence d'examen médical (...) et surtout la limitation des capitaux assurés (BART).
Justification	La branche populaire a été conçue pour mettre à la portée d'une clientèle plus modeste, généralement recherchée parmi les petits salariés, les avantages de l'assurance-vie (AVIE. Q ⁴). En assurance populaire où le recrutement est particulièrement difficile, les candidats de situation modeste ont besoin de commencer à travailler et à gagner le plus rapidement possible (AVPO p. 138).
Observation	C'est l'encaissement de la prime à un rythme le plus proche possible de celui du salaire qui « popularise » l'assurance sur la Vie et en permet l'accès aux travailleurs (AVPO p. 21).
Renvois	Voir aussi <i>branche d'assurance</i> , fiche n° 23 LINE OF INSURANCE et <i>assurance grande branche</i> , fiche n° 25 ORDINARY LIFE INSURANCE (1).

Fiche Vien° 26



Depuis de nombreuses années, nous suggérons au gouvernement de la province de Québec de donner un caractère officiel aux termes employés en assurance, tant en anglais qu'en français. La publication de ce nouveau vocabulaire technique nous donne l'occasion d'en parler à nouveau. Tant qu'on ne reconnaîtra pas une terminologie particulière, bien définie, chacun emploiera les termes qu'il a vus ailleurs ou qu'il a choisis au fur et à mesure des besoins: ce qui force tout le monde à se débrouiller tant bien que mal dans un monde technique et avec une langue où, trop souvent, règnent l'impréci-

sion et l'anglicisme qu'en France, un jour, on a qualifié de « franglais».

Avec le dictionnaire dont on nous présente le premier volume aujourd'hui, nous saisissons l'occasion de revenir sur le sujet. Le jour où le surintendant des assurances dira, avec l'assentiment de l'Etat: «Voilà les termes que nous allons employer à l'avenir et que nous vous suggérons d'utiliser», nous pensons en toute sincérité qu'on aura fait un pas en avant au double point de vue de la technique et de la langue au Canada français.

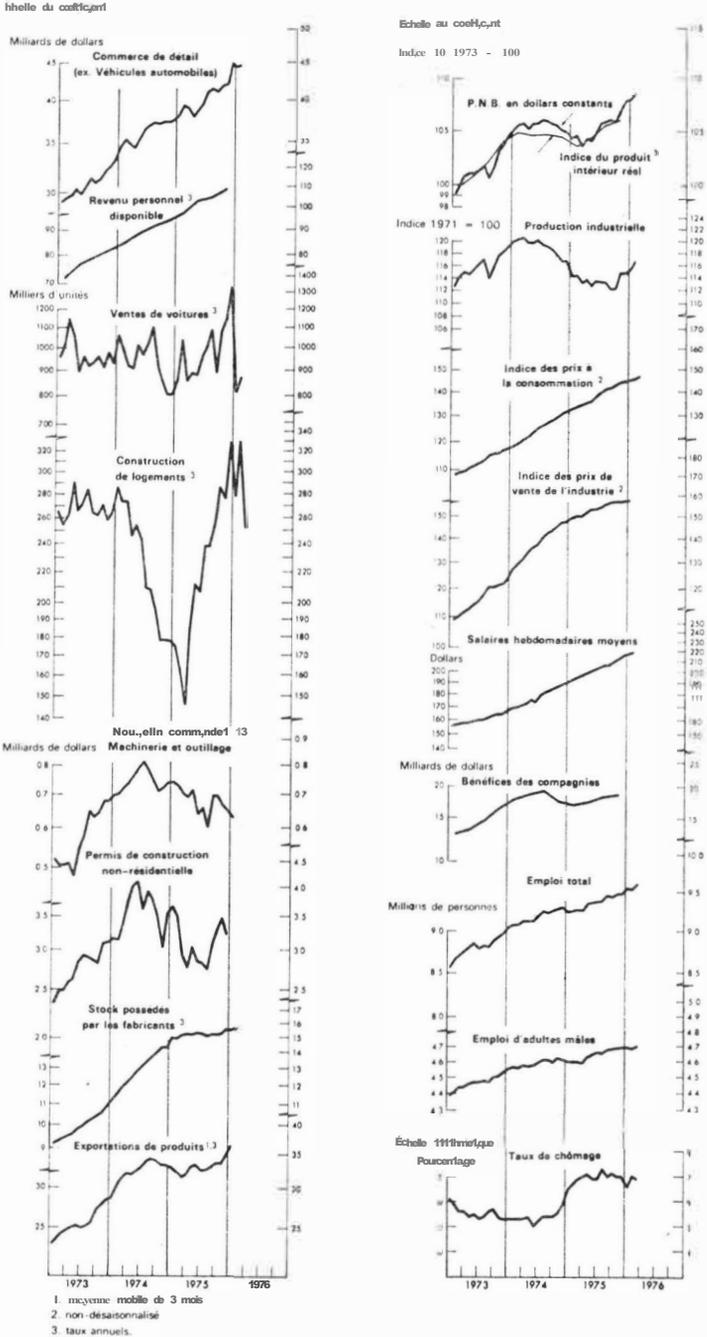
147

Pour l'instant, nous remercions la Régie d'avoir mis à notre disposition cet instrument de travail qui s'ajoute aux travaux de l'Office de la langue française, dont le *Vocabulaire correctif des assurances* est un autre exemple.

La situation économique au Canada de 1973 à 1976¹

Indicateurs économiques
Données désaisonnalisées

148



¹ Avec l'autorisation de Woods, Gordon et Cie, nous reproduisons ces indicateurs économiques qui permettent de suivre l'évolution de la situation au Canada.

L'horaire personnalisé

par

JEAN DESJARDINS

II

Voici la deuxième tranche d'une étude sur l'horaire personnalisé, dont la première a paru dans le numéro de janvier 1976 de la Revue. Nous la présentons aux lecteurs comme une méthode permettant à l'employé de mieux agencer ses heures de travail. À ce titre, elle a une valeur de bonne volonté et d'esprit de collaboration, croyons nous.

149

Nous ne l'apportons pas aux lecteurs comme une solution définitive, mais comme une contribution au bien être du personnel, susceptible d'être adaptée à des conditions différentes. A.



Objet de l'horaire personnalisé

Cette formule permet à l'employé d'organiser sa journée et sa semaine de travail en étant présent au poste durant les heures obligatoires (plage fixe) mais en choisissant son heure d'arrivée, de déjeuner et de départ à même la période des heures volontaires (plage variable) de l'horaire quotidien.

Intention

L'assouplissement des horaires de travail doit permettre d'offrir un aussi bon service à la clientèle durant les heures normales de bureau.

Pour ce faire, on doit discuter avec le directeur du service ou du module de l'horaire personnalisé durant la semaine ou durant la période. Celui ci agencera les préférences de chacun avec les contraintes du service ou du module et fera les suggestions nécessaires à la bonne marche des affaires.

ASSURANCES

Il appartiendra dorénavant à l'employé d'informer le directeur du module ou du service avant 10 heures des raisons qui motivent son absence; c'est à cette condition seulement que le directeur pourra approuver le paiement de la période d'absence.

Choix de l'horaire

150

Temps volontaire	Temps obligatoire	Temps volontaire	§ : 0	Temps obligatoire	Temps volontaire
8h	10 h	midi		14 h	16h 19h

Participation

Tous les employés, à l'exception des cadres de l'entreprise et de certaines secrétaires de direction. Cette formule ne s'applique pas cependant aux postes qui nécessitent une présence de durée fixe, comme: (1) la téléphoniste réceptionniste, (2) les commis au courrier, (3) l'opératrice de télex.

Heures de bureau

Les heures normales de travail sont de 8 heures à 19 heures. Pour travailler en dehors de ces heures, il faut obtenir, au préalable, l'approbation du directeur de service ou de module.

Temps obligatoire {plage fixe}

Chaque employé est tenu d'être à son poste de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures, tous les jours ouvrables.

Temps volontaire {plage variable}

Chaque employé peut choisir de travailler ou de ne pas travailler de 8 heures à 10 heures, de midi à 14 heures ou de 16 heures à 19 heures, tout en observant le minimum fixé de sept heures par jour en moyenne.

Semaine normale

La semaine normale de travail est de 35 heures.

151

Arrivée

La personne qui le désire peut commencer sa journée, soit à 8 heures, au plus tôt, soit à 10 heures, au plus tard.

Départ

La personne qui le désire peut quitter le travail au plus tôt à 16 heures.

De façon normale, elle peut quitter le travail au plus tard à 19 heures.

Durée du déjeuner

Tous sont tenus de prendre au moins 45 minutes pour le repas du midi, entre midi et 14 heures, mais ceux qui le désirent peuvent prendre au plus deux heures pour la période du repas, soit de midi à 14 heures.

Congé mensuel

Si la banque d'heures volontaires indique, à la fin de la période, un crédit de sept heures et plus, l'employé pourra choisir, en accord avec le directeur du service ou du module,

une journée de congé qu'il prendra durant la période suivante. Avec l'accord du directeur du service ou du module, cette journée peut être reportée à une période ultérieure.

152 On ne peut, cependant, prendre plus que deux jours de congé durant la même période (qu'il s'agisse d'une journée gagnée durant la période précédente, plus une journée gagnée il y a quelque temps et reportée, ou bien de deux journées reportées). Les dates choisies ne peuvent pas se rattacher à une fête légale, mais pourront cependant être ajoutées à une ou deux semaines de vacances annuelles consécutives.

Décompte des heures

Le total des heures de travail sera noté tous les quatre vendredis.

Banque d'heures (*crédit maximum*)

Celui qui le désire peut travailler au delà des sept heures normales de chaque jour et gagner ainsi des heures au crédit de sa banque d'heures. On calcule le nombre d'heures accumulées d'après la lecture des heures à la fin de la période. La banque d'heures peut atteindre un crédit maximum de vingt heures à la fin de la période de quatre semaines.

Ce maximum ne sera dépassé qu'avec l'approbation du directeur du service ou du module.

(*Débit maximum*)

À la lecture du total des heures (en fin de journée à la fin de la période de quatre semaines), le nombre d'heures ne peut être inférieur de plus de trois heures au total des heures normales pour cette période (à raison de sept heures par jour). Ce débit maximum de trois heures sera reporté au mois suivant.

On appelle ce maximum un débit maximum de trois heures à la banque d'heures.

Si le nombre d'heures minimum n'est pas atteint (soit un débit de plus de trois heures à la banque d'heures). les heures manquantes doivent être reprises durant la période suivante, ou seront déduites de la paie, selon l'arrangement pris avec le directeur du service ou du module.



À titre d'exemple, voici la manière de calculer deux jours de congé revenant à l'employé:

Décompte de mars

— date du décompte des heures	le 28 à 19 h
— jours ouvrables (Vendredi Saint: 1 journée ajoutée)	20 jours
— nombre d'heures accumulées durant ce mois	158 h
— nombre d'heures minimum admis	137 h
— période normale à raison de sept heures par jour	140 h
— nombre d'heures qui accorde un crédit maximum de 20 heures pour ce mois	160 h
— journée de congé gagnée	(1) journée
— crédit gagné durant ce mois	(18 h)

Décompte d'avril

— date du décompte des heures	le 25 à 19 h
— jours ouvrables	20 jours
— période normale à raison de sept heures par jour	140 h
— nombre d'heures accumulées durant ce mois	150 h
— nombre d'heures minimum admis	137 h
— nombre d'heures qui accorde un crédit maximum de 20 heures	160 h
— journée de congé gagnée	(1) journée
— crédit de mars reporté	(18) h
— crédit gagné durant ce mois	(10) h
— crédit total accumulé	(28) h *

Décompte de mai

	— date du décompte des heures	le 23 à 19 h
	— jours ouvrables	18 jours
	— congé statutaire: Fête de Dollard	
	— nombre d'heures accumulées durant ce mois, à raison de sept heures par jour	119 h (+ 20 h de crédit reporté)
	— nombre d'heures minimum admis	137 h
	— période normale, à raison de sept heures par jour	140 h
154	— jours de congé pris durant cette période	(2) jours
	— crédit reporté des mois précédents	(20) h
	— crédit gagné durant ce mois	néant
	— crédit total accumulé en fin de mois	6 h

* Le crédit maximum étant de vingt heures, l'intéressé touchera, pour les huit heures excédentaires, un salaire payé selon le barème des heures supplémentaires, à condition qu'il ait fait approuver, au préalable, par le directeur du service ou du module, tout excédent de travail au-delà des vingt heures au crédit de la banque.

Par ailleurs, si l'employé avait pris la journée de congé gagnée en mars durant le mois d'avril, et celle gagnée en avril, durant le mois de mai, il aurait travaillé le nombre d'heures minimum.

Mars: 158 heures;

Avril: 143 heures plus 17 heures du crédit de la banque plus une heure supplémentaire;

Mai: 133 heures plus 17 heures du crédit de la banque.

Période d'arrêt

Toute période d'arrêt pourra être faite *en dehors* des heures obligatoires, mais sera considérée comme du temps non rémunéré. Durant la plage fixe, on peut cependant prendre un café sur place l'avant midi et l'après midi.

Heures supplémentaires

Sont qualifiées d'heures supplémentaires d'une part les heures de travail excédant le crédit maximum de vingt heures volontaires, i.e. le maximum à la banque d'heures, et d'autre part le travail après 19 heures.

Ces heures, au delà du crédit de vingt heures ou bien après 19 heures, devront, au préalable, être approuvées par le directeur du service ou du module.

155

On calcule le nombre d'heures supplémentaires d'après la lecture des heures, le vendredi, à la fin de la période de quatre semaines. Après 19 heures, le temps supplémentaire sera rémunéré selon la politique des heures supplémentaires et le paiement se fera à chaque période de paye.

Celui qui en manifeste l'intention peut monnayer, au chapitre du temps supplémentaire, l'excédent de sept heures au crédit de la banque en fin de période.

Comptabilisation des heures

Afin de faciliter le décompte automatique des heures à n'importe quel moment durant le mois, nous mettons à l'usage de l'employé un totalisateur individuel. Celui ci permet à l'employé d'être au courant du total des heures de travail et d'organiser son temps afin d'équilibrer la banque d'heures, selon ses préférences.

Départ d'un employé

Dans le cas d'un départ, l'employé touchera un montant correspondant au nombre total d'heures accumulées au crédit de la banque, selon le barème des heures supplémentaires.

En appliquant cette méthode relativement nouvelle, nous pensons rendre service à notre personnel. Elle permet à chacun d'adapter son travail à des heures qui lui conviennent, tout en assurant une présence indispensable à certains moments de la journée, où le personnel doit être au complet dans l'entreprise. L'avenir dira si, en agissant ainsi, celle-ci a accompli un progrès appréciable au double point de vue de l'employé et de l'employeur. En jugeant par les premiers résultats, nous en sommes persuadés.

Comment se réassurer au moindre coût? Par Jacques Wetzel, actuaire. Chez Dunod, Paris. Prix: 190 francs.

Ce livre cherche à répondre à deux questions fondamentales, note l'auteur.

La première « Pourquoi faut-il se réassurer ? » réclame quatre chapitres. Le chapitre IV explique que la réassurance sert à améliorer la sécurité de l'assureur qui peut être compromise par la « dynamique » du hasard. La façon de calculer la « force » du hasard dans un portefeuille est décrite au chapitre III. Elle fait appel au calcul des probabilités dont un exposé sommaire est proposé au chapitre II; il est destiné aux lecteurs qui n'en usent pas couramment. Pour la même raison le chapitre I s'adresse aux lecteurs peu familiarisés avec les notions d'assurance et de comptabilité.

La seconde question « Quelle est la meilleure façon de se réassurer ? » trouve sa réponse dans le chapitre V. On y expose en particulier le remarquable théorème de l'unicité des priorités en excess, qui facilite grandement l'élaboration des programmes de réassurance; on y montre la manière de calculer la priorité.

Pour mettre en œuvre les diverses formes de cessions en réassurance dans le cadre des programmes optimaux, il faut enfin savoir comment en déterminer le prix. Les cessions non proportionnelles, notamment la cotation des excess, sont analysées dans le chapitre VI. La fixation de la commission de réassurance dans les cessions proportionnelles constitue l'essentiel du chapitre VII.

La terminologie des rentes de retraite

par

LOUIS-PAUL BEGUIN

de la Régie de la langue française

Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs cette excellente étude de Monsieur Béguin. Avec sa collaboration et celle des assureurs, la Régie avance rapidement dans son œuvre de terminologie. Il faut s'en réjouir; mais peut-être aussi souhaiter que le gouvernement décide de faire du vocabulaire, ainsi mis au point, la langue technique officielle. Tout métier comporte un jargon. Pour qu'il ne soit pas informe, il faut s'efforcer de l'uniformiser et, à un moment donné, de le faire reconnaître. Nous nous excusons de revenir sur le sujet. Nous n'hésitons pas à le faire, cependant, tant il nous paraît essentiel. A.

157

w

La retraite: une transition à prévoir

Hippocrate disait que la soixante-troisième année de la vie d'un homme était particulièrement critique. Sans être aussi catégorique de nos jours, il faut reconnaître que l'espérance de la vie humaine ayant passé de 45 à 68 ans pour les hommes et de 48 à 75 ans pour les femmes, il est nécessaire de prévoir longtemps d'avance de quels revenus on pourra disposer après la période active de sa vie. Prendre sa retraite est un événement important, souvent à tort considéré comme le symbole de la vieillesse. Toutefois, la transition n'en constitue pas moins un problème psychologique. L'âge normal de la retraite étant en général fixé à 65 ans, la perte des revenus professionnels est effectivement le grand souci du salarié. C'est pourquoi les

régimes de retraite sont devenus, dans un Etat moderne, des « services » nécessaires. C'est un peu la reconnaissance d'un droit, qui fait profiter le retraité du fruit de son travail actif alors qu'il est entré dans la période d'inactivité et qu'il peut espérer vivre encore de nombreuses années.

158

Comment examiner le problème des rentes de retraite, dans une optique terminologique, afin d'en exposer, succinctement mais clairement, le vocabulaire français si maltraité par la mauvaise traduction au Canada ?

La Régie de la langue française a commencé, avec la Régie des rentes du Québec, la normalisation du vocabulaire des rentes de retraite. Pour en parler logiquement et simplement, imaginons l'évolution de la situation d'un salarié, depuis son entrée en fonction, jusqu'après sa mise à la retraite. Nous examinerons le mécanisme de la rente de retraite d'un point de vue technique, toujours en mettant l'accent sur la terminologie, et nous en profiterons pour dire, en passant, quelques mots du contrat individuel de retraite (rentes individuelles).

Avant d'imaginer notre salarié, voyons quelques principes généraux que doivent nécessairement connaître l'employeur et son personnel prêts à adhérer, chacun dans son intérêt respectif, à un régime de retraite.

Régimes et contrats de rentes de retraite

Qu'est-ce qu'un régime de retraite? Appelé en anglais *retirement (pension) plan*, c'est un ensemble de dispositions prévoyant le service d'une rente de retraite, à des salariés en général. Le régime est dit national ou universel lorsqu'il est établi et géré par l'Etat en vertu d'une loi et qu'il vise l'ensemble de la population. C'est le cas du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada. Par opposition au régime universel, le régime privé est un régime de retraite

ASSURANCES

établi par un organisme privé. Lorsqu'il vient s'ajouter au régime universel, on l'appelle régime complémentaire et non régime supplémentaire, même si l'anglais le nomme *supplementary retirement plan*. Tout régime déclaré conforme aux dispositions de la loi est dit: régime agréé (*registered plan*).

Le contrat individuel de retraite est souscrit auprès d'une compagnie d'assurances et prévoit le service d'une rente de retraite (*individual annuity policy*). On distingue le contrat collectif de retraite (*group annuity policy*) souscrit auprès d'une compagnie d'assurances au bénéfice de salariés ou même de membres d'une association, et le contrat collectif (de retraite) garanti (*insured group annuity*), en vertu duquel les éléments de retraite sont garantis par l'assureur dès la perception de la prime.

159

L'adhésion

Lorsqu'un employeur décide de souscrire un régime de retraite pour ses employés, il lui faut choisir le type de régime qui lui convient. Il peut constituer une caisse de retraite (*retirement fund*). La caisse de retraite est, soit un fonds alimenté par des cotisations, soit une institution de retraite. Si le régime de retraite est garanti (*insured*), les prestations en sont garanties en totalité par l'Etat ou par une compagnie d'assurances. S'il s'agit d'un régime non garanti (*uninsured plan*), des représentants de l'employeur et des salariés, ou uniquement des représentants des salariés, ont la faculté de former un comité de retraite qui agit à titre d'administrateur. La personne physique ou morale, chargée par l'administrateur d'un régime de gérer la caisse, s'appelle « gestionnaire de caisse de retraite » (*funding agency*).

Pour bénéficier des avantages d'un régime de retraite souscrit par son employeur, le salarié doit remplir un bulletin

ASSURANCES

160 d'adhésion ou d'affiliation (en anglais: *enrollment card*). Le salarié (*employee*) devient, s'il est admissible (*eligible*) et accepté dans le régime, un participant (*participating member*), défini comme étant le salarié actuel ou ancien qui a droit ou peut avoir droit, à des prestations au titre d'un régime de retraite. Précisons que l'admissible est le salarié qui remplit effectivement les conditions d'adhésion à un régime, mais qui n'est pas encore admis; ce qui équivaut bien à l'anglais: *eligible*.

Le salarié doit tout de même accomplir une période probatoire de service (*waiting period*) avant de pouvoir participer au régime. Le salarié, ensuite, devient cotisant (*contributing employee*) s'il doit, en vertu du régime choisi par l'employeur, payer des cotisations (*contributions*). La cotisation est calculée selon l'assiette des cotisations (*basis of contribution*), assiette qui, souvent, correspond à la totalité du salaire du participant. Les cotisations sont fixées selon un barème prévu, et la méthode de calcul (*contribution formula*) de ces cotisations permet de déterminer les cotisations salariales et patronales. Car le régime est contributif (*contributory*) s'il est financé par l'employeur et par le participant. Il est dit non contributif (*non-contributory*) s'il l'est exclusivement par l'employeur. On doit, certes, tenir compte également des salaires pour établir et fixer la cotisation. La limite du salaire au-dessus de laquelle aucune cotisation n'est exigée est appelée le plafond du régime (*maximum earnings for the purpose of the plan*). La limite du salaire au-dessus de laquelle aucune cotisation n'est à payer est dite plancher du régime (*minimum earnings for the purpose of the plan*). La fraction de salaire soumise aux cotisations d'un régime (universel ou privé), s'appelle le salaire cotisable (*pensionable earnings*). Le salaire plafonné est d'autre part, la fraction maximale d'un salaire soumise aux cotisations d'un régime

universel (*maximum pensionable earnings*). Ajoutons que les cotisations sont, généralement, retenues par l'employeur sur le salaire du cotisant par précompte (*salary/payroll deduction*). De plus, toute partie de salaire se trouvant entre un plancher et un plafond, et qui sert de base de calcul des cotisations ou des prestations d'un régime de retraite, est appelée tranche de salaire (*salary portion*).

Droits à retraite: éléments ou points de retraite

161

Le salarié, devenu participant, qu'il cotise ou non, peut donc espérer, si les conditions restent les mêmes, bénéficier, en remplacement de son salaire, d'une rente de retraite quand il cessera ses activités professionnelles. Il acquiert, en fait, certains droits à retraite (*retirement credits*). On définit les droits à retraite comme étant la somme des éléments ou des points de retraite acquis par le participant à un moment donné. Qu'entend-on par éléments de retraite et par points de retraite ? Il faut, pour bien comprendre la différence entre élément et point, dire quelques mots des deux principaux systèmes de financement d'un régime de retraite.

Par la constitution de réserves, il est possible de couvrir les engagements d'un régime: c'est le régime par capitalisation (*funded pension plan*). Dans ce système, l'élément de retraite est la fraction de rente exprimée sous forme de somme ou de pourcentage, attribuée au participant pour une période donnée. Le régime de retraite par répartition est le deuxième système, employé surtout en France, et qui attribue, non pas des éléments de retraite, mais des points de retraite. En vertu de la répartition, on perçoit chaque année les cotisations nécessaires pour honorer les engagements de l'année. Les salariés actifs paient, autrement dit, les prestations des retraités. C'est ce que nous avons appelé le régime par répartition pure (*pay-as-you-go plan*). Le régime par répartition utilisé en

France a été quelque peu modifié, pour pallier les aléas de la répartition pure. Selon ce régime par répartition « modernisé », on ne perçoit plus les cotisations pour couvrir les engagements d'une année. La perception se fait au cours d'une période donnée, pour couvrir les engagements de cette période. Un principe de compensation, par constitution de certaines réserves, a été également adopté. Chaque année, on calcule le point de retraite, unité de compte de rente, attribué au participant pour l'année. Ce point est revalorisé de temps à autre, pour faire bénéficier les participants des hausses de salaire des « actifs ». Ce régime par répartition peut se dire en anglais: *modified pay-as-you-go plan*. Unité de compte (*unit accumulation*) est une expression utilisée dans le contrat individuel. C'est l'unité qui sert, dans un contrat individuel de retraite, à déterminer la rente à capital variable d'un constituant. Le constituant est celui qui fournit le capital nécessaire à la constitution d'une rente individuelle (*annuity applicant*). Mais on peut aussi, dans un régime, parler de constitution de rente. Cela, chaque fois qu'il y a établissement d'une rente moyennant l'aliénation d'un capital (*annuity purchase*).

L'acquisition des droits à retraite

Si le salarié, cotisant depuis plusieurs années, sort du régime, il peut demander le remboursement de ses cotisations ou l'acquisition d'une rente différée (*deferred annuity*). Ce sont les prestations de sortie (*withdrawal benefit*). Mais si, selon les modalités du régime, il lui est impossible de retirer les cotisations versées, on dit qu'il y a immobilisation des cotisations (*locking in* ou *locked-in vesting*). On entend par acquisition (*vesting*), l'attribution, à la cession du paiement des cotisations, des droits aux prestations du régime émanant des cotisations patronales. L'acquisition peut être immédiate ↪, dès l'adhésion du salarié ↪, ou différée (*delayed vesting*),

c'est-à-dire ne commencer qu'au moment où le participant satisfait à certaines conditions portant sur l'âge, la durée de service ou la durée de participation. Ce qui nous amène à un des facteurs importants de détermination d'une rente de retraite: la période d'activité du salarié.

Les années de service

L'ensemble des périodes qui donnent lieu à l'attribution de points de retraite ou d'éléments de retraite se désigne par l'expression: années (de service) décomptées (*credited years of service*). Il peut arriver qu'on attribue au salarié des points ou des éléments de retraite pour une période d'activité pendant laquelle il n'a pas cotisé. On dit alors qu'il y a validation. On appelle les années validées, *non-contributory validated years of service* en anglais. D'autre part, toute période de service qui peut être retenue pour le calcul de la rente de retraite, en vertu d'un régime, est une période validable (*eligible period*).

163

Toutes les périodes d'activité accomplies par un salarié chez un employeur, soit après la prise d'effet d'un régime de retraite, soit après son adhésion au régime sont des services futurs. Il y a danger de mauvaise interprétation de l'expression anglaise équivalente, *current future service* ou *future service*, qu'on ne doit pas traduire par services courants. Le «Levy» nous donne *current service(s)* comme synonyme de *future service(s)*. Il s'agit effectivement des engagements futurs du régime, considérés selon leur valeur actuelle. Quant aux services passés (*past service*), ce sont les périodes d'activité accomplies par un salarié chez un employeur, soit avant la prise d'effet d'un régime de retraite, soit avant son adhésion au régime. On dit aussi: services antérieurs.

Le service de la rente

164 Voici donc le moment où le participant doit prendre sa retraite. L'âge normal est, en général, de 65 ans. C'est l'âge fixé pour le départ en retraite (*normal retirement age*). Cet âge est indiqué dans le contrat individuel ou dans le régime. Pour avoir droit aux prestations, le participant doit remplir un certain nombre de conditions; on parle des conditions d'ouverture du droit (aux prestations), soit, en anglais, *eligibility to a pension*. Le participant demande alors la liquidation de sa retraite, expression « dépassant » l'anglais équivalent (*pension calculation*) signifiant: détermination du montant de la rente payable. Le mot pension est utilisé pour désigner la rente de retraite, et par définition, c'est l'allocation périodique versée à une personne (voir Robert). Entre le moment où le participant demande la liquidation de sa retraite et celui du versement de sa pension (ou de sa rente) périodique, il se passe évidemment un certain temps. Le calcul de la rente dépend des droits à retraite calculés selon la méthode adoptée. Ainsi, le régime « Fin de carrière », régime à prestations partiellement déterminées, permet de calculer la rente de retraite en fonction du salaire atteint pendant une période arrêtée en fin de carrière et selon le nombre d'années de service (*final average earnings plan*). Le régime « Reconstitution de carrière » (*career earnings plan*) s'en tient au salaire pour chaque année de service du participant. En vertu du régime « Pourcentage fixe du salaire » (*level percentage of earnings plan*), la rente de retraite est calculée d'après un pourcentage du salaire d'une année donnée en cours de carrière, quel que soit le nombre des années de service du participant. Mentionnons aussi le régime « Salaire maximal moyen » (*average best earnings plan*), régime à prestations partiellement déterminées, dans lequel la rente de retraite est calculée en fonction des plus hauts salaires durant une période déter

minée de la carrière du participant, et aussi en fonction du nombre des années de service. Le régime à prestations déterminées (*flat benefit plan*) prévoit, quel que soit le salaire, une rente annuelle fixe, établie sans égard aux années de service, ou une rente constituée des fractions de rente acquises pour chaque mois ou année de service. Le régime à prestations indéterminées fixe la cotisation, la rente étant établie au départ en retraite d'après les fonds à l'actif du participant. En anglais, ce régime se dit: *non-defined benefit plan*.

165

Servir une rente, c'est en verser les arrérages, qui sont les sommes versées à échéance périodique, en exécution d'un régime ou d'un contrat individuel de rente. Service de rente se dit *annuity payment* et arrérages (de rente), *annuity installment*.

Le salarié devient rentier

Si le participant prend sa retraite avant l'âge normal de retraite, on dit qu'il y a retraite anticipée (*early retirement*). Dans ce cas, la rente, anticipée elle aussi, peut être réduite au prorata (*accrued pension with proportional reduction*) ou réduite par calculs actuariels (*accrued pension with actuarial reduction*). Si le participant sort du régime, il peut avoir droit à une rente différée (*deferred annuity*). La retraite différée, elle, est la retraite prise après l'âge normal de la retraite (*post-poned retirement*).

Si la rente est totalement ou partiellement reportée, après le décès du rentier (*annuitant*), sur la tête du conjoint survivant ou sur celle de toute autre personne désignée, on dit que la rente est réversible (*joint annuity*). La rente servie au bénéficiaire après le décès d'une personne désignée par un régime ou par un contrat individuel est une rente de survie (*survivorship annuity*). D'une manière générale, le mot ren-

tier (*annuitant*) désigne toute personne bénéficiant du service d'une rente. La rente (*annuity*), est la somme payable périodiquement en contrepartie d'un capital constitué par des cotisations ou des primes. En rentes individuelles, plusieurs expressions sont à retenir. Le capital constitutif (de rente), *annuity consideration* ou *annuity purchase money* en anglais, est la somme versée pour la constitution d'une rente individuelle. Il a, comme synonymes, les expressions « sommes constitutives de rentes » et « primes de rente ». Par constituant, on entend, en rentes individuelles, la personne qui fournit le capital nécessaire à cette constitution (*annuity applicant*). Le constituant est, en somme, l'équivalent du cotisant. Toujours dans les rentes individuelles, le crédirentier est la personne à qui une rente est servie. Le débirentier, par contre, est la personne physique ou morale qui s'engage à servir une rente. Ce sont, respectivement le *grantee* et le *grantor of an annuity*.

Dans un contrat individuel de retraite, il peut exister une disposition prévoyant le remboursement du montant des primes, advenant le décès du rentier avant l'entrée en jouissance de la rente individuelle. C'est la contre assurance (*return of premiums*). L'expression « entrée en jouissance » s'applique dans tous les cas où il y a versement de prestations, soit au titre d'un régime, soit en vertu d'un contrat individuel. C'est, plus précisément, le moment à partir duquel la personne commence à bénéficier de ces prestations (*commencement date*).

Une garantie accessoire: les prestations d'invalidité

Un régime de retraite ou un contrat de rentes individuelles peut donner droit également à des prestations d'invalidité. La rente d'invalidité (*disability pension*) est versée à la personne sur la tête de laquelle la rente repose, lorsqu'elle est frappée d'invalidité. Il peut aussi y avoir exonération des cotisations ou des primes (*waiver*), en cas d'invalidité d'un

participant ou d'un constituant. C'est une dispense du paiement des cotisations ou des primes. Pour la période donnant lieu à cette dispense, il y a attribution d'éléments (ou de points) de retraite.

La normalisation du vocabulaire des rentes

Voilà donc quelques termes de ce domaine si vaste et si complexe qu'on appelle les rentes de retraite. Nous allons continuer à normaliser le français de cette technique au sujet de laquelle le président de la Régie des rentes du Québec s'exprime en ces termes, dans l'avant-propos du vocabulaire que la Régie de la langue française s'apprête à publier: « La terminologie particulière des rentes de retraite, dit M. Gill Portier, se doit d'être claire et précise ... Les régimes de retraite et les contrats de rente apportent à tous les Québécois, qu'ils cotisent à un régime privé ou à un régime d'État ou qu'ils se constituent une rente de retraite par contrat individuel, la promesse d'une grande sécurité financière, après les années d'activité professionnelle ».

167

Pour sa part, M. Maurice Forget, président de la Régie de la langue française, déclare dans la préface du même vocabulaire: « Le désir des deux régies de normaliser ensemble le vocabulaire des rentes est un exemple de la volonté de l'État de voir à ce qu'on s'adresse à la population du Québec dans un français exact et d'excellente qualité ».

Faits d'actualité

par

J. D.

1. **Voyage à la planète Mars et Jeux Olympiques**

168

Guidée de la Terre, la sonde Viking se dépose sur la planète Mars; des photographies en viennent, d'une prodigieuse précision malgré la distance. On y voit des terres dévastées, un sol brûlé, bouleversé, mais aucune trace de ces martiens dont les auteurs de science fiction et de films fantastiques nous ont si souvent entretenus. Voilà une autre illusion qui disparaît, sans qu'on attache à l'extraordinaire expédition toute l'attention qu'on devrait. Autant les premiers spoutniks et autres appareils du même genre avaient soulevé l'enthousiasme des habitants de notre planète, autant cette fois on est resté calme, presque désintéressé dans le public que mènent journaux, radio et télévision. C'est un autre exemple de l'apathie que rien ou presque rien ne secoue quand l'attention est attirée ailleurs.

Il est vrai qu'à ce moment-là les Jeux Olympiques avaient lieu à Montréal et que chacun s'intéressait passionnément aux prouesses de sportifs, à qui des fractions de minute valaient médailles d'or, d'argent ou de bronze qui consacrent leur réputation et celle de leur pays. Les grands vainqueurs de ces épreuves sportives sont les nations situées derrière le rideau de fer, qui accordent à leurs athlètes presque la même importance qu'à leurs savants. Pour eux, le fait de gagner des médailles aux Jeux fait partie d'un système tendant à démontrer la supériorité de leur milieu, même si, pendant ce temps, des écrivains se demandent ce que, derrière le rideau de fer, on a fait des ententes d'Helsinki. Rien n'a changé, semble-t-il,

sauf que l'on évite d'attaquer trop violemment les plus connus; ceux-là, on les mène tout simplement à la frontière pour éviter que leurs idées subversives ne gagnent la masse.

Les prochains Jeux auront lieu en Russie. Il faudra voir ce qu'il adviendra du rideau de fer. Il faudra tout au moins le soulever un peu.



A Montréal, les Jeux ont été une autre réalisation de prestige. Car si l'on avait annoncé le pire, dans l'ensemble ils ont été un succès coûteux, mais valable pour la Ville et son maire. Il faut souhaiter que la dépense n'ait pas été faite en vain et que la jeunesse s'oriente davantage vers le sport, ses disciplines et ses réalisations, maintenant qu'un décor magnifique a été mis en place. 169

II - *Les hôpitaux, image d'une société bouleversée*

La situation dans les hôpitaux est très sérieuse. Devant la gravité du problème syndical, un grand nombre ont dû fermer leurs portes ou, tout au moins, réduire leur activité presque au point mort. On ne peut juger ou départager de l'extérieur mais, de grâce, qu'on trouve des solutions et rapidement ! On ne peut indéfiniment laisser les choses se détériorer, en espérant que tout s'arrangera dans le meilleur des mondes. Rien ne se réglera facilement car des deux côtés on est engagé dans une lutte grave, très grave de conséquences pour les patients et pour le régime lui-même.

III - *Assurance sur la vie et assurance accidents, au sens d'un jugement récent*¹

Et d'abord les faits: le 11 novembre 1969, un passager est tué dans un accident d'avion. Il a deux polices d'assurance-

¹Appel d'un jugement rendu le 30 juin 1972 par M. le juge Bélanger de la Cour Supérieure (Montréal).

ASSURANCES

170 groupe accidents au montant de \$125,000 qui, d'après le service des droits successoraux de la province de Québec, doivent faire partie de la succession aux fins d'impôt. Les héritiers s'y opposent en invoquant que si l'article 26 de la loi prévoit des droits successoraux pour l'assurance sur la vie, il ne vise pas l'assurance-accidents, même si celle-ci contient une clause prévoyant le versement d'une indemnité en cas de décès. Il y a là une subtilité soulevée par les avocats de Mme John H. Jackson, à qui M. le juge Bélanger avait donné raison en première instance. Portée en Cour d'Appel² la décision de la Cour supérieure a été maintenue. Voici un extrait des notes de M. le juge Rinfret qui indique la marche de son raisonnement:

Le juge de première instance discute la différence qui existe entre l'assurance-vie et l'assurance-accident.

Je ne crois pas utile d'y revenir sauf pour citer un extrait de Halsbury's Law of England, qui confirme cette opinion.

L'art. 46 (I) b) de la loi des droits sur les successions confirme d'ailleurs que le seul genre d'assurance-accident est couvert par l'art. 26, puisqu'il requiert un rapport mensuel « *of the number of each policy or certificate issued by it on the life of the deceased and the amount payable thereunder.* »

Il n'y est aucunement question de polices d'assurance-accident avec clause d'indemnité au cas de décès.

Je n'ai pas à considérer les décisions qui auraient pu être rendues en vertu de textes de loi différents de l'art. 26 de la Loi des droits sur les successions.

Je suis donc entièrement d'accord avec le premier juge lorsqu'il tient que:

² Procureur général de la province de Québec, défendeur appelant c. Margaret Joi Stonehouse, demanderesse intimée (19, 75 I.C.A. 302 à 304).

« The indemnity paid in virtue of the group policy is not covered by the above fiction of law (art. 26) for two reasons:

a) *It did not become due by the insurer by reason or on account of the death of the insured but because the insured « directly and independently of all other causes » suffered accidental bodily injuries arising out of the hazards described in the policy which resulted in his death; as already mentioned, the accident was the primordial factor creating the right;*

b) *The insurance in question was not effected on the life of the insured but on the risks of accidents through hazards described in the policy. »*

171

Aucun droit de succession n'est par conséquent dû dans les circonstances. Comme les juges Mayrand et Bernier partagent l'opinion du juge Rinfret, on se trouve devant un arrêt unanime. Pour être fixé définitivement, il faudra sans doute attendre le jugement de la Cour Suprême, si la cause est portée jusque-là.



Les droits successoraux ont une importance de moins en moins grande dans la province de Québec, comme l'on sait. D'année en année, on les diminue au point qu'ils seront réduits à 20% du barème initial, en 1977. Si nous résumons cet arrêt ici, ce n'est pas parce qu'en 1969 les droits étaient très élevés, mais parce qu'il est intéressant de noter la différence faite entre les deux types de garantie individuelle les plus répandues: l'assurance sur la vie et l'assurance contre les accidents; l'interprétation reposant, il est vrai, sur le texte de l'article 26 de la loi qui précise ceci: « le produit de polices d'assurance ... dû par un assureur en raison ou à l'occasion du décès de la personne sur la *vie* de qui l'assurance a été contractée ».

Subtilité? Assurément, mais qu'il faut noter, tout en reconnaissant qu'elle n'aurait pas sa raison d'être si la loi était rédigée différemment.

IV - Les ressources énergétiques de l'Arctique

172 On doit y avoir recours le plus tôt possible, conclut la *Revue Mensuelle de la Banque de Nouvelle-Ecosse*. Voici comment celle-ci s'exprime sur ce sujet de la plus grande importance: « Au cours de ces dernières années, il est devenu de plus en plus évident au Canada que les ressources énergétiques d'un accès aisé tendaient à se raréfier rapidement. Cette réalité s'est vue clairement illustrée par la diminution des réserves de pétrole classique et par l'apparition d'un déficit des échanges pétroliers évident à notre balance commerciale. Si la situation pétrolière a suscité une inquiétude réelle dans le pays, en revanche le public n'a pas pleinement reconnu l'ampleur de la pénurie de gaz à laquelle il faut s'attendre si les réserves des régions limitrophes ne sont pas exploitées. Il est certain que les perspectives de récupération de quantités nouvelles et relativement importantes de gaz en Alberta et en Colombie-Britannique se sont considérablement améliorées depuis quelque temps. Néanmoins, si on en croit les études les plus récentes, il deviendra impossible, après le milieu des années quatre-vingts, de satisfaire les besoins croissants en gaz du pays à partir de ces sources traditionnelles, même dans l'hypothèse où la croissance se modérerait et où les exportations cesseraient. »

Comment aurait-on pu imaginer qu'après un demi-siècle, on se pencherait avec inquiétude sur des ressources qui, au premier abord, semblaient inépuisables? Imprévoyance, incertitude, méconnaissance des faits? Il y a de *tout* cela dans une attitude qui pousse à la consommation effrénée, sans penser au lendemain. Mais comment empêcher cette allure rapide

quand on est engagé sur la pente glissante. Il n'est peut-être pas trop tard, mais qui osera appliquer les freins ? Dans l'intervalle, on cherche désespérément de nouvelles sources énergétiques: chaleur du soleil, force des marées, utilisation au maximum de l'énergie hydraulique et énergie nucléaire malgré le risque de contamination ou de pollution qu'elle présente.

V - *L'Université Laval et l'enseignement de l'assurance*¹

173

L'Université Laval vient de fonder une chaire pour l'enseignement et la recherche en assurances. Nous nous en réjouissons, tout en souhaitant que gouvernement et sociétés privées s'unissent pour en permettre la réalisation. Depuis longtemps, nous avons souhaité une pareille initiative, en nous rendant compte au cours d'un enseignement de près de quarante ans, bien limité dans l'espace, il est vrai, que l'avenir des sociétés canadiennes exigeait plus que ce qu'on avait fait jusque-là.

À plusieurs reprises, nous avons mis sur pied idée, programmes et modes de réalisation. Seuls les classeurs ont gardé trace de nos projets. Nous sommes heureux de voir qu'après plus d'un quart de siècle, ils vont prendre corps. Il nous reste à souhaiter qu'ils soient réalisés avec l'intelligence, l'ampleur de vues et le dynamisme que, dans le même milieu, le père Georges-Henri Lévesque a montrés pour l'enseignement et la recherche en sciences sociales, avec une équipe devant laquelle on s'incline respectueusement. L'Université Laval a à son acquis dans d'autres domaines des réalisations dont, nous de Montréal, reconnaissons la qualité. Souhaitons, en particulier, que la recherche et la publication des travaux soient organisées le plus rapidement possible dans un domaine qui,

¹ « A chair in insurance, The need for University Education in the insurance field. » Voilà le texte qui décrit le projet de l'Université.

encore une fois, a un grand besoin de théoriciens, aussi bien que de cadres. G.P.

VI - L'évolution du métier de courtier d'assurances

174 M. F. G. Funston, directeur général de la Fédération Canadienne des Associations d'Agents et de Courtiers d'Assurances, a présenté lors du septième congrès du B.I.P.A.R., à Vienne, le 22 juin 1976, une conférence dans laquelle il a traité du rôle changeant du courtier d'assurances.

Avec l'autorisation de *Regards*, la nouvelle revue de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec, nous en reproduisons ici simplement une partie pour montrer:

- a) ce qui, dans l'esprit de M. Funston, a entraîné un changement depuis quelques mois ou quelques années;
- b) en quoi les courtiers ont dû innover pour faire face à des situations nouvelles.

a) Qu'est-ce ou qui a créé le changement ?

Les forces qui ont créé le changement expliquent probablement le rôle changeant de l'industrie de l'assurance. A mon sens, le changement s'est instauré dans l'industrie de l'assurance à cause de l'une ou plusieurs des raisons suivantes:

- a) L'innovation
- b) L'ingérence gouvernementale
- c) Les forces économiques
- d) Les développements sociaux

b) L'innovation

Voici, même si la liste n'est pas exhaustive, quelques exemples d'innovation:

- 1) Les franchises;
- 2) La propre assurance;
- 3) Les assureurs captifs;

ASSURANCES

- 4) La technique de prévention;
- 5) Les techniques de la gestion des risques;
- 6) Le développement de nouvelles formes de couverture;
- 7) Le développement de nouvelles méthodes de distribution:
 - I. La souscription directe;
 - II. L'assurance collective ou le "mass marketing";
 - III. L'assurance par la poste;
 - IV. L'assurance au comptoir dans les magasins à rayons;
 - V. Les distributrices automatiques;
 - VI. La sollicitation par les cartes de crédit;
- 8) Les ordinateurs;
- 9) La facturation directe des primes;
- 10) Le financement des primes;
- 11) L'achat sous un même toit;
- 12) La pénétration des assureurs vie dans les assurances I.A.R.D.;
- 13) Les assureurs spécialisés dans certains risques.

175

Par ailleurs, il y a les ingérences de l'État:

Dans mon pays, nous avons été témoins d'une mainmise gouvernementale sur certaines branches d'assurance. L'ingérence monopolisante est survenue dans:

- Les accidents du travail
- La protection contre les frais hospitaliers et médicaux
- L'assurance maritime applicable à certains bateaux de pêche
- L'assurance récolte et, jusqu'à un certain point, l'assurance du bétail,

et dans trois de nos provinces:

- L'assurance automobile
- L'assurance des biens pour certains biens publics qui reçoivent une subvention du gouvernement.

L'assurance gouvernementale, évidemment, n'est pas une nouveauté. D'autres pays ont un fonds d'Etat ou des assureurs gérés ou contrôlés par l'Etat, depuis plusieurs années. Le fonds d'Etat existe dans certaines juridictions pour diverses formes d'assurance.

Dans certains cas, les régies gouvernementales d'assurance, en plus de leurs activités monopolistiques, viennent également concurrencer les assureurs privés. Ceci s'effectue ordinairement par l'entremise des intermédiaires habituels en assurance, mais pas toujours.



176

Nous ne pensons pas trahir la pensée de M. Funston en ajoutant que si le courtier veut résister aux influences qui s'exercent sur lui, il faut qu'il soit en mesure de bien comprendre l'évolution et d'y faire face. Pour cela il est vrai, la plupart se rendront compte qu'ils devront réunir leurs forces par des associations, des ententes, des fusions qui leur permettront d'avoir un personnel spécialisé prêt à faire face à des situations nouvelles. Pour l'instant, ce qui compte ce n'est pas tant le prix que la qualité du travail et la possibilité de rejoindre un marché qui, pour un an ou deux encore, semble t'il, sera constamment perturbé.

VII - *Pitié pour les courtiers*¹

Il y a quelques mois, on a écrit ici qu'en ce moment les assureurs crient haro sur le baudet ! Or le baudet, c'est moi, c'est vous, courtiers, mes frères chargés de tous les péchés d'Israël. On ne nous dit pas: « On vous a assez vus », mais gentiment, avec les précautions oratoires voulues, « portez donc cette affaire ailleurs; quelqu'un d'autre sera sûrement heureux de la prendre ». Et ainsi, certains courtiers -- même parmi les plus importants -- sont forcés d'aller de porte en porte, comme une bonne sœur des pauvres, pour trouver quelqu'un qui veuille bien prendre cinq, deux, un ou même un demi pour cent des meilleurs risques. Être courtier d'assurances est devenu un métier sinon impossible, du moins énervant, agaçant, presque exaspérant.

¹Chronique en forme d'humble requête.

Je suis le premier à admettre que l'assureur a ses problèmes. Mais, pour beaucoup, à l'heure actuelle refuser une affaire est presque faire acte de loyauté envers son entreprise.

Pour certains assureurs, la liste des risques indésirables s'est allongée au point de rendre rêveur. Qu'on dise: « nous acceptons cette affaire à nos conditions », cela est normal pourvu que celles-ci ne soient pas excessives. Mais de là à refuser tout presque systématiquement, il devrait y avoir la différence qui existe entre celui qui ignore tout de son métier et celui qui connaît ses ressources en hommes, en réassurance et en capital. « Comment voulez-vous que l'on fasse autrement, objectera-t-on, puisque le Contrôle applique des règles de plus en plus sévères aux sociétés canadiennes, en particulier. Si on ne fait pas attention, la direction devra augmenter ses fonds propres, au lendemain d'une situation peu engageante qui a suivi les résultats de 1974 au Canada et de 1975 aux États-Unis.»

177

Messieurs les assureurs, je connais vos problèmes; mais je vous demande humblement ,,,, comme il sied à un courtier qui n'ignore pas son indignité ,,,, d'apercevoir les nôtres. Il est vrai que notre revenu-primas a augmenté, avec la hausse des tarifs et la règle de l'assurance à la valeur; il est vrai aussi que nous roulons carrosse, mais pour nous comme pour vous, le personnel a des exigences de plus en plus élevées. Pour y faire face, il faut courir devant le peloton comme dans une course à obstacles. Il faut augmenter constamment notre production pour faire face à des coûts qui allégrement vont croissant. Si la hausse de la production n'est pas un problème pour nous, le placement des affaires est trop souvent pénible.

Si vous avez quelques loisirs, venez donc passer une heure dans nos bureaux; vous verrez le nombre de téléphones, de visites et d'arguments, qu'il faut faire pour placer la

meilleure des affaires à des tarifs qui, parfois, frisent l'in,, conséquence, sinon l'inconscience. Récemment, pour une af,, faire toute simple et d'à peine \$200,000, il a fallu appeler quatorze compagnies. Et comme la police est maintenant d'un an, au lieu de trois, il faudra chaque année recommencer les démarches et les demandes de renseignements auprès d'un assuré qui ne comprend pas pourquoi on lui demande tant de détails pour hausser la prime à un niveau qui tiendrait de la plus haute fantaisie, si elle ne traduisait trop souvent plus que du pessimisme: un véritable affolement.

En toute simplicité, assureurs ➔ amis et, pour l'instant, demi,,dieux ➔ faites que la vie redevienne vivable dans un domaine où l'on gisse à nouveau en gens pondérés, modérés.

Votre situation financière s'est grandement améliorée depuis un an grâce aux mesures que vous avez prises. Faites maintenant qu'être l'intermédiaire de l'assuré cesse d'être un métier d'indésirable bien rémunéré. Dans la vie d'un courtier, il ne suffit pas de gagner de l'argent; il faut également que la compétence des uns ne soit pas niée ou mise en doute constam,, ment, par d'autres qui n'ont pas nécessairement le don de connaissance absolu, et surtout pour qui dire non est devenu presque un devoir.

J'exagère ? Assurément, mais pas tant que cela.

VIII - Du revenu par employé dans les grands cabinets de courtage

*Business Insurance*¹ donne pour 1975 les résultats obtenus par les vingt plus importants courtiers d'assurance aux Etats,,Unis et au Canada, qui lui ont communiqué leurs chiffres. L'augmentation du chiffre d'affaires varie de 6 % à 26.6 %, suivant les firmes comprises dans le tableau. Ce que

¹ *Business Insurance*, 9 août 1976.

ASSURANCES

nous voulons retenir ici, c'est d'abord le nombre d'employés englobés dans chaque maison, puis le revenu moyen par employé:

<u>Nom de la Compagnie</u>	<u>Nombre d'employés</u>	<u>Revenu par employé</u>
Marsh & McLennan	7,710	\$31,823
Johnson & Higgins	3,900	38,205
Alexander & Alexander	3,700	33,597
Frank B. Hall	2,600	39,015
Reed Shaw Osier	4,000	23,797
Fred S. James	2,071	34,751
Corroon & Black	1,400	36,535
Rollins Burdick Hunter	687	40,494
Bayly Martin & Fay	687	30,131
Tomenson Saunders Whitehead	651	27,397
R. B. Jones	650	26,700
Penn General	500	31,300
Dale & Co.	524	21 \564
E. H. Crump	412	26,699
James S. Kemper	403	25,806
Cook Treadwell & Harry	312	33,013
Insurance Management Corp.	344	29,099
Arthur J. Gallagher	264	33,598
Schiff Terhune	225	31,689
Financial Guardian Agency	232	27,802

179

Comme on peut le constater, le chiffre varie d'une firme à l'autre suivant:

- a) le genre d'affaires traitées;
- b) le nombre d'employés;
- c) l'importance relative des affaires traitées.

Pour des raisons bien différentes, nous croyons qu'entre le courtier moyen et le très gros courtier, la différence du revenu moyen ne doit pas être très grande, sauf si le premier a un très fort pourcentage de petites et de moyennes affaires qui exigent un personnel nombreux; à moins que la firme ac

cepte de n'être qu'un simple intermédiaire entre l'assuré et l'assureur sans autre vérification que la prime indiquée dans la police et dans la facture.

IX - L'assurance-responsabilités hôpitaux

180

A plusieurs reprises, on a signalé comme l'assurance de responsabilité civile et professionnelle était devenue coûteuse aux États-Unis. Pour n'en donner qu'un exemple, voici trois cas tirés d'une enquête poursuivie chez nos voisins par *Malpractice Lifeline*:

Pour un hôpital

	Prime en 1974	Prime en 1976
de moins de 100 lits	\$ 48,000	\$ 188,000
de 100 à 300 lits	\$100,000	\$ 300,000
de plus de 300 lits	\$400,000	\$1,600,000

Il y a là sans doute des cas extrêmes. D'un autre côté, il est indéniable que la facilité avec laquelle on réclame à propos de tout et de rien aux États-Unis a entraîné une hausse considérable des primes d'assurance de responsabilité civile. L'exemple que nous citons précédemment suffit à nous en convaincre ¹.

La situation n'est pas aussi mauvaise au Canada. D'un autre côté, elle a tendance à s'aggraver. Aussi peut-on expliquer l'augmentation des primes aussi bien par les exigences de l'assureur lui-même que de ses réassureurs, qui ont tendance à considérer que le marché canadien présente presque le même risque qu'aux États-Unis.

¹Il est tiré d'une page entière, qui indique des augmentations de prime dans tous les cas.

**X - De l'avis à donner à la Ville de Montréal,
dans le cas d'un accident¹**

Voici les faits:

Arthur Thomas Lovett fait une chute sur le trottoir d'une rue de Montréal, qui entraîne sa mort. Le procureur de Mme Lovett, née Donalda Vaillancourt, met à la poste l'avis d'accident requis par l'article 1088 de la Charte de la Ville de Montréal, le 14e jour (un vendredi) qui suit l'accident. La lettre est livrée le 17e jour (un lundi). La Ville de Montréal prend l'attitude que l'avis est irrecevable puisqu'il est arrivé après les 15 jours prévus. Le juge K. McKay de la Cour supérieure lui donne raison.

181

En appel, le juge Brossard conclut: « J'en viens à la conclusion que l'avis donné par l'appelante, dans les présentes circonstances, est effectif de la date de son dépôt à la poste et est considéré comme reçu par l'intimée au même instant; il n'est pas nécessaire d'étudier les autres motifs soulevés par l'appelante.

En conséquence, je ferais droit à l'appel et je rejetterais la requête en irrecevabilité de l'intimée avec dépens des deux cours. »

La Ville porte la cause en Cour suprême. M. le juge de Grandpré donne raison à l'appelante:

- a) en niant le fait que la lettre n'a pas été remise dans les délais prévus;
- b) tout en établissant que la veuve, Mme Lovett, avait appris la cause véritable du décès - l'accident et non une crise cardiaque - dix jours après le sinistre. En faisant courir les 15 jours prévus par l'article 1088 à

¹En vertu de l'article 1088 de la Charte. Ville de Montréal c. Donalda Vaillancourt. Cour suprême du Canada. Jugement prononcé le 5 mai 1976. Motifs du jugement établis par M. le juge de Grandpré.

partir de ce moment-là, l'appelante avait remis l'avis 12 jours après l'accident et par conséquent, s'était conformée aux prescriptions de la loi. « A mes yeux, le délai n'ayant commencé à courir que vers le 5 février, la réception de la lettre par la Ville le 17 a satisfait aux exigences de l'article 1088 de la Charte. Pour ces motifs, je rejetterais le pourvoi avec dépens. »



182

A toutes fins utiles, cela équivaut à dire: Bonnet blanc, blanc bonnet; mais en pratique, la Cour suprême donne tort à la Cour d'appel et raison à l'appelante pour un motif tout à fait différent. Tout est donc bien dans le meilleur des mondes. D'un autre côté, que faut-il penser? Sans doute comme la Cour suprême puisqu'elle est l'autorité qui tranche en dernier ressort. L'avis de M. le juge de Grandpré est partagé par Messieurs les juges Judson, Pigeon, Dickson et Beetz.

XI - Les assurances I.A.R.D. au Québec

Les résultats obtenus durant les premiers mois de 1976 indiquent une amélioration de plusieurs points, moindre, il est vrai, dans le cas des assureurs qui ont augmenté considérablement leurs affaires durant le premier semestre. Assez curieusement, malgré la hausse des tarifs, le fait que les polices sont maintenant annuelles et que l'assurance est exigible à la valeur, les trois premiers mois avaient été assez mauvais pour paraître justifier une nouvelle hausse des tarifs en 1976. Mais peut-être est-on allé un peu vite en besogne ! C'est durant le deuxième trimestre que les choses se sont améliorées au point de renverser les résultats complètement.

Aux Etats-Unis également, les affaires sont, dans l'ensemble, meilleures qu'en 1975 semble-t-il. C'est ainsi que dans le cas de deux des plus importants assureurs, on se trouve

ASSURANCES

devant les chiffres suivants pour le premier semestre de 1976, d'après *The National Underwriter*:

	1976 Profits techniques en millions	1975 Déficit en millions
Travelers	\$ 10.5	\$ 18.5
Kemper Group	\$ 6.7	\$ 2.7

De son côté, le groupe de Crum & Poster a diminué son résultat combiné de 104.2 à 102.7, tandis qu'American International abaissait le sien de 120 à 104.8 et que Nationwide augmentait son revenu net de quelque six millions de dollars. 183



Tout cela est fragmentaire, mais la tendance paraît assez nette aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis; la situation est plus saine avec des tarifs plus élevés, avec l'assurance à la valeur autant que possible et avec des polices annuelles. Chose assez curieuse, dans la province de Québec tout au moins, il y a, semble-t-il, une fréquence des sinistres moindre que dans les années passées, en assurance automobile.

Ce n'est qu'en fin d'année qu'on saura à quoi s'en tenir. Dans l'intervalle, le cap semble définitivement doublé; cela on peut l'affirmer sans attendre la Saint-Sylvestre 1.

¹ Pour l'instant, voilà ce qu'a donné, dans l'ensemble, un premier sondage auprès de douze assureurs au Québec:

<i>Rapports sinistres-primés:</i>	1975	1976
Assurance automobile:	71.6	65.9
Assurances des biens:	71.5	65.0
Revenu-primés total:	71.6	65.6

Chronique de documentation

par

J.H.

Vif argent. No 18/4e trimestre, 1975. Crédit Commercial de France, 103 Champs-Élysées, Paris 8e.

184

Sous ce titre, le Crédit Commercial de France publie une intéressante revue. Parmi les sujets traités dans le présent numéro, mentionnons les cours de bourse et l'évolution de la masse monétaire, les placements immobiliers et leurs diverses formes, y compris cette conception de multipropriété « qui consiste à acheter un droit annuel d'occupation temporaire d'un appartement. » Un article traite aussi des résidences secondaires, cette forme d'investissement immobilier, qui fournit au citadin une occasion de dépenses, « une forme de placement non négligeable en période d'inflation et une source de plaisirs sains ». Des milliers de citadins, note-t-on, « veulent un lopin de terre bien à eux et sur lequel ils peuvent accomplir tout ce qui manque à leurs destinées d'hommes urbanisés et étroitement spécialisés ». Enfin, un dernier article est consacré aux Sicomi, dont « l'objet est la construction et la location d'immeubles à usage professionnel ».

Cours d'initiation à l'économie du Québec. Document de références, par Jacques Parizeau, Montréal. 400 pages.

Ce cours est offert conjointement par la Télé-université et la direction des études universitaires dans l'Ouest québécois. Nous le signalons au lecteur qui y trouvera une remarquable introduction à l'économie en général et à l'économie du Québec, en particulier. Sous le titre de perspectives historiques de l'économie du Québec, voici ce que note l'auteur Jacques Parizeau: « Le développement économique ne prend jamais

l'allure d'une évolution simple qui, de période en période, produirait une croissance continue de la population, des emplois et des revenus permettant à chacun des secteurs de l'économie d'augmenter régulièrement sa taille et son activité. L'économie d'un pays passe souvent par des réorientations majeures à travers son histoire: telle activité commerciale ou industrielle faiblit pour être remplacée par une autre; des régions stagnent alors que d'autres connaissent une rapide expansion; à certains moments, l'activité de l'ensemble de l'économie est suffisante pour fournir assez d'emplois à une population qui s'accroît; à d'autres époques, le manque de travail provoque des vagues de chômage pouvant même, à la limite, entraîner l'émigration d'une partie de la main-d'œuvre.

185

A tous ces points de vue, l'économie du Québec a été particulièrement mouvementée ».

Les Cahiers de droit. Université Laval, Québec. Volume 17, No 1, 1976.

A signaler dans les *Cahiers* les études suivantes d'un intérêt particulier: le contrôle de l'utilisation du sol et de ses ressources, l'expertise en responsabilité médicale, le droit à un avocat à la cour des petites créances, la capacité du requérant en habeas corpus et, cette question brûlante d'actualité, l'efficacité et la célérité de la justice.

Sinistres et prévention. Munich Re. Dans la série des études sur la prévention des sinistres. 19e année, février 1976.

Voici une autre étude dans la série de la prévention des sinistres. Sous le titre « Il y a pétrole et pétrole », on y passe en revue la production des hydrocarbures, la pétrochimie, les problèmes de sinistres qu'elles posent et les moyens que l'on emploie pour lutter contre les risques en jeu.

Voilà une étude excellente. Suivant la tradition, elle est fort bien présentée et illustrée d'excellentes photographies. Des cas précis permettent d'analyser quelques exemples spectaculaires de sinistres.

Mémoires de la Société Royale du Canada, quatrième série, 1975. Tome XIII. Ottawa. P. 135 et suivantes.

186

Dans les *Mémoires* de la Société Royale du Canada, M. Jacques Henripin pose le problème de l'avenir des francophones au Canada. Nous voulons retenir ici sa conclusion:

« Pour conclure, je voudrais donner quelques indications sur les objectifs qu'une politique de soutien des francophones pourrait viser, du point de vue démographique. Je laisse de côté ici les politiques linguistiques qui ont pour but de faciliter la vie en français à des communautés qui souhaitent le faire. Je me soucie exclusivement des mesures qu'on pourrait prendre avec quelque chance de succès, en vue de maintenir les effectifs francophones. A l'extérieur du Québec, je ne pense pas qu'on puisse y arriver, sauf dans la région d'Ottawa, où une immigration de Québécois francophones peut compenser les pertes dues à l'anglicisation.

« Quant à la province de Québec, on parle beaucoup d'une politique d'immigration sélective favorisant les francophones ou les « francophonisables ». Cela va pour les francophones, l'ennui majeur étant que le bassin d'approvisionnement est limité. Mais pour ce qui est des francophonisables, il faut se rendre compte que le critère est en principe très sévère: pour que l'immigration d'un groupe ethnique ou linguistique particulier ne défavorise pas l'équilibre linguistique actuel, il faut que 80 pour cent des immigrants concernés choisissent le français. Jusqu'à maintenant, aucun groupe important, à l'exception des immigrants d'origine française, n'a eu un comportement qui satisfasse ce critère.

ASSURANCES

« Deux objectifs me paraissent fondamentaux: retenir au Québec les francophones, car beaucoup vont s'établir ailleurs; et modifier les milieux de travail de sorte qu'il soit plus intéressant de vivre en français qu'en anglais, quelle que soit la langue d'origine.

« Je ne prétends pas avoir les recettes nécessaires pour atteindre ces objectifs; mais il est déjà utile de fixer des objectifs fondamentaux ... et d'écartier les faux objectifs. »

187



En regard de ce mémoire, il faut lire également les travaux récents de M. Alfred Sauvy: « Croissance Zéro » et la conférence qu'il a prononcée au Canada récemment, sur la population en 1980.

Profession: fonctionnaire, par François Bloch-Lainé. Entrevue avec Françoise Carrière. Aux éditions du Seuil. Paris.

François Bloch-Lainé a été fonctionnaire toute sa vie. Pendant la guerre de 1939, il a centralisé les fonds destinés à la résistance. Il a été inspecteur des finances, puis il a occupé de très importantes fonctions au ministère des Finances, ce pôle décisionnel de l'administration française, devenu un château fort des diplômés de l'E.N.A.

C'est sa carrière que l'auteur raconte dans le livre où il répond aux questions que lui pose Mlle Françoise Carrière. Certaines de ses opinions méritent qu'on les cite ici pour illustrer sa pensée. Celle-ci, par exemple, qui a trait aux relations que le haut fonctionnaire doit entretenir avec les gens au pouvoir et avec ceux qui sont momentanément dans l'opposition:

« Mon argumentation était celle-ci: « La France a besoin de fonctionnaires imprégnés de la notion de permanence, prêts aux transitions, en toute éventualité. Seriez-vous entré dans la

fonction publique si on vous avait dit que, ce faisant, vous vous identifiez avec le gouvernement du moment, que vous ne connaissiez même pas? D'autre part, la politique ne peut plus se passer de la technique. Si les techniciens détenteurs de l'information la refusent aux politiciens de l'opposition, comment feront ceux-ci pour exercer le pouvoir critique quand ils ne gouvernent pas? (Ne me dites pas qu'il ne faut plus de pouvoir critique). Comment feront-ils ensuite pour gouverner? (Ne me dites pas non plus: après nous le déluge!)

Profession: fonctionnaire est un livre extrêmement intéressant, dans lequel l'auteur rappelle les diverses fonctions qu'il a remplies, jusqu'au moment où le gouvernement le tint responsable de la politique suivie dans un grand établissement bancaire qu'il présidait, avant que les décisions prises ne donnent des résultats. C'est son successeur qui, en 1975, profitera des mesures prévues par l'ex-président, déposé avec cette rudesse que la politique met dans ses relations avec certains fonctionnaires qui ont déplu. M. François Bloch-Lainé se raconte en toute simplicité, sans hargne, ni rancune, comme s'il s'agissait d'un autre. C'est cette grande liberté d'esprit et de pensée qui frappe le lecteur, même non averti.

On trouve dans le livre des faits bien intéressants sur la concurrence à laquelle se livrent les entreprises nationalisées, dans le domaine bancaire en particulier. Monsieur Bloch-Lainé y expose des vues dont la franchise égale l'intérêt.

Encyclopédie de l'assureur. Tome I par Max Delétoille. À l'Argus, rue de Châteaudin, Paris.

Édité conjointement par l'ARGUS et le Cabinet-Conseil EUROGES, ce premier tome traite de l'organisation, de la rentabilité et de l'auscultation du Cabinet d'Assurances. Voici le but de ce tome I: «présenter dans un premier ouvrage les

principes de base pour mieux diriger la mini entreprise, que constitue une agence, ainsi qu'un cabinet de courtage. La mise en application des principes directeurs a pour conséquence logique l'amélioration de la rentabilité des cabinets d'assurances, rentabilité que l'on voit décroître ces dernières années, et en particulier, depuis 1974 ». A nous du Canada qui avons des problèmes de rentabilité dans notre domaine particulier, cet ouvrage peut être utile. C'est pourquoi nous le signalons à l'assureur qui ne devra pas cependant en attendre trop. Peut être y découvrira t il cependant quelques idées qui, à elles seules, vaudront leur pesant d'or.

189

Lloyd's of London, an illustrated history. Hasting House, New York. \$15.

Sous la signature de Raymond Flower et de Michael Wynn Jone, un éditeur américain publie un album consacré à Lloyd's London: livre de 192 pages, imprimé sur du papier de qualité, intéressant par le texte et par les illustrations. Celles ci suivent l'évolution du grand organisme londonien, des débuts jusqu'au déménagement dans le nouvel hôtel de Leadenhall Street où Lloyd's s'est installé après la dernière guerre dans un cadre de luxe, tout en gardant certaines coutumes remontant bien loin en arrière. Le modernisme du lieu et les multiples traditions que l'on conserve, même si elles évoluent tout de même un peu, voilà ce qui frappe quand on visite Lloyd's à Londres et quand on lit cet album qui, encore une fois, est d'une très belle venue. Quelle extraordinaire évolution que d'être parti du Coffee House pour atteindre à des affaires énormes, qui ont amené certains syndicats jusqu'à réassurer le lourd et disgracieux appareil qui a permis la marche sur la lune! Tout cela se fait encore par des hommes assis sur des bancs bien inconfortables et devant une petite table en bois sur laquelle des livres sont rangés. Les moyens d'action de ces hommes sont essentiellement la connaissance

190 du métier et du milieu avec lequel ils traitent. Toute la journée, ils vivent dans d'étroites cellules dont un moine d'au trefois se serait contenté, mais qui semble bien insuffisantes au premier abord pour ces *underwriting agents*, qui dirigent des syndicats dont l'importance égale celle d'assez puissantes, sinon de puissantes compagnies, avec une solidité financière qui se transmet de génération en génération. C. E. Heath, par exemple, a joué un rôle au siècle dernier. Son nom se retrouve dans un groupe dont les membres se sont renouvelés, ce qui a permis à l'entreprise de résister au temps.

Que répondre à la question que posent les auteurs: « But still, of course, the risks escalate. In little more than twenty years, tankers have grown from 28,000 tons to an almost unimaginable 500,000 tons, and with a minimum of service experience shipowners are involved in design study for 1,000,000 ton tankers. Concorde has spread its wings and jumbo jets are no longer a luxury to any major airlines. Their record is good, but what (as underwriters speculating about a « total disaster » over lunch sometimes bring themselves to contemplate) if two jumbos should collide above Heathrow? Underwriters cover the risks, and no doubt will continue to do so. But the time will come when they say « enough. You are putting too much at risk. Reduce the amount, in human and material terms, that can be involved in one accident ». This is, indeed, the most contemporary of all arguments and, even at Lloyd's underwriters can be hardly be blamed if they fight shy of risks which, in the event of a loss, can mean their ruin ».

C'est à tout cela que songe celui qui prend connaissance de ce très bel album consacré à un sujet toujours nouveau même pour les vieux routiers du métier.

ASSURANCES

A celui qui voudrait des détails techniques, nous suggérons la lecture d'un bulletin fort bien fait de « Practical Risk Management », mai 1976, intitulé Lloyd's. W M G Corporation 1976, 680 Beach Street, San Francisco.

Sigma. Compagnie Suisse de Réassurances, Zurich. Novembre-Décembre 1975.

Sigma continue la publication de ses études dans le domaine de l'assurance. Cette fois, elle présente les structures de l'offre dans l'industrie internationale de l'assurance. Voici ce que les auteurs ont à dire sur le sort des entreprises d'assurance dans le monde libre sur lesquelles leur travail a porté: « Parallèlement à l'industrialisation, au progrès technique, à la motorisation et à l'amélioration du bien être général, l'assurance a pris, au cours de ce siècle un essor extraordinaire. Cette évolution s'est aussi traduite par la progression rapide du nombre des assureurs. Ainsi, d'après une statistique établie par Manes, on ne comptait au début du XIX^e siècle que 30 entreprises d'assurance dans 8 pays, passant, dès 1850, à 306 compagnies dans 14 pays et, en l'an 1900, à 1272 sociétés dans 26 pays. Depuis lors, le nombre des assureurs a été multiplié par huit, voire par dix compte tenu des représentations étrangères. Le nombre des compagnies nationales opérant dans les 71 pays considérés du monde libre porte aujourd'hui sur un peu plus de 10.200 entités au total et sur près de 13.000 en tenant compte des représentations étrangères (2600 environ) —, chiffre légèrement plus faible que le total enregistré au début des années 1970. »

191

Rapport annuel du Service des Assurances. Québec. 1975

D'année en année, le rapport du surintendant des Assurances de la province de Québec prend de l'importance. Ainsi,

du métier et du milieu avec lequel ils traitent. Toute la journée, ils vivent dans d'étroites cellules dont un moine d'autrefois se serait contenté, mais qui semble bien insuffisantes au premier abord pour ces *underwriting agents*, qui dirigent des syndicats dont l'importance égale celle d'assez puissantes, sinon de puissantes compagnies, avec une solidité financière qui se transmet de génération en génération. C. E. Heath, par exemple, a joué un rôle au siècle dernier. Son nom se retrouve dans un groupe dont les membres se sont renouvelés, ce qui a permis à l'entreprise de résister au temps.

Que répondre à la question que posent les auteurs: « But still, of course, the risks escalate. In little more than twenty years, tankers have grown from 28,000 tons to an almost unimaginable 500,000 tons, and with a minimum of service experience shipowners are involved in design study for 1,000,000 ton tankers. Concorde has spread its wings and jumbo jets are no longer a luxury to any major airlines. Their record is good, but what (as underwriters speculating about a « total disaster » over lunch sometimes bring themselves to contemplate) if two jumbos should collide above Heathrow? Underwriters cover the risks, and no doubt will continue to do so. But the time will come when they say « enough. You are putting too much at risk. Reduce the amount, in human and material terms, that can be involved in one accident ». This is, indeed, the most contemporary of all arguments and, even at Lloyd's underwriters can be hardly be blamed if they fight shy of risks which, in the event of a loss, can mean their ruin ».

C'est à tout cela que songe celui qui prend connaissance de ce très bel album consacré à un sujet toujours nouveau même pour les vieux routiers du métier.

À celui qui voudrait des détails techniques, nous suggérons la lecture d'un bulletin fort bien fait de « Practical Risk Management », mai 1976, intitulé Lloyd's. WMG Corporation 1976, 680 Beach Street, San Francisco.

Sigma. Compagnie Suisse de Réassurances, Zurich. Novembre-Décembre 1975.

Sigma continue la publication de ses études dans le domaine de l'assurance. Cette fois, elle présente les structures de l'offre dans l'industrie internationale de l'assurance. Voici ce que les auteurs ont à dire sur le sort des entreprises d'assurance dans le monde libre sur lesquelles leur travail a porté: « Parallèlement à l'industrialisation, au progrès technique, à la motorisation et à l'amélioration du bien-être général, l'assurance a pris, au cours de ce siècle un essor extraordinaire. Cette évolution s'est aussi traduite par la progression rapide du nombre des assureurs. Ainsi, d'après une statistique établie par Manes, on ne comptait au début du XIX^e siècle que 30 entreprises d'assurance dans 8 pays, passant, dès 1850, à 306 compagnies dans 14 pays et, en l'an 1900, à 1272 sociétés dans 26 pays. Depuis lors, le nombre des assureurs a été multiplié par huit, voire par dix compte tenu des représentations étrangères. Le nombre des compagnies nationales opérant dans les 71 pays considérés du monde libre porte aujourd'hui sur un peu plus de 10.200 entités au total et sur près de 13.000 en tenant compte des représentations étrangères (2600 environ) — chiffre légèrement plus faible que le total enregistré au début des années 1970.»

Rapport annuel du Service des Assurances. Québec. 1975.

D'année en année, le rapport du surintendant des Assurances de la province de Québec prend de l'importance. Ainsi,

en 1975, il compte près de 800 pages. Il devient une source de renseignements fort intéressante. Il resterait encore, cependant, à obtenir quelques détails permettant de savoir exactement:

192

a) dans quelle mesure les affaires traitées dans la province de Québec ont été ou non avantageuses durant l'exercice en revue. Déjà, nous avons le pourcentage individuel des sinistres aux primes et les résultats des assureurs dont les affaires se limitent à la province; mais cela est insuffisant pour déterminer la perte ou le profit technique dans l'ensemble, à moins d'avoir recours à son propre travail de compilation, avec un fort risque d'erreur.

b) à combien s'élèvent les dépenses des assureurs individuellement et au total pour les affaires traitées dans la province. Là, la compilation devient encore moins facile parce que le plus grand nombre dépasse les bornes de la province.

c) quels résultats approximatifs a donnés le portefeuille de placements individuellement et collectivement; ce que fournit partiellement le rapport, sans aller jusque au chiffre global.

d) ce que représentent les fonds propres (capital et surplus) proportionnellement au chiffre d'affaires:

i) brut;

ii) net.

Dans le cas de toutes les affaires relevant de la surintendance provinciale d'une part et de la surintendance fédérale de l'autre, dans la province de Québec.

Il y aurait là un contrôle que fait sans doute le surintendant provincial, mais qu'il serait intéressant de consulter. Nous nous permettons de le lui signaler, tout en reconnaissant que, d'exercice en exercice, le Rapport nous permet d'avoir accès

à d'intéressantes sources de renseignements bien présentées et utiles.¹

Money: Whence it Came, Where it Went. John Kenneth Galbraith. Chez Houghton Mifflin Company, Boston.

Voici le dernier livre de Galbraith, ce Canadien devenu un grand économiste américain, après avoir été un des conseillers les plus écoutés du président Roosevelt. Cette fois, il discourt de monnaie, de chômage et d'inflation. Voyons comment il exprime son désenchantement: « In recent times conservatives have reacted adversely to inflation, though not with great enthusiasm to the measures for preventing it. Liberals have thought unemployment the greater affliction. In fact no economy can be successful which has either. Inflation causes discomfort and frustration for many. Unemployment causes acute suffering for a lesser number. There is no certain way of knowing which causes the most in the aggregate of pain. It was the prime lesson of the '30s that deflation and depression destroyed international order, caused each nation to try for its own salvation, indifferent to the damage that its efforts caused to neighbors. It has equally been the lesson of the late '60s and early '70s that inflation too destroys international order. Those who express simply a preference between inflation and depression are making a fool's choice. Policy must always be against whichever one has.

193

But also, it is now evident that only in the extremes of inflation or depression is there a choice. Otherwise, if only the accepted and orthodox remedies are applied, we get both. For this combination no one, liberal or conservative, speaks. And at this combination, after 2500 years, we have at last arrived. Few histories could have a less happy ending. »

¹ Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Québec 1975.

Ce serait un peu désespérant si, dans le dernier chapitre, l'auteur n'apportait quelques impératifs qu'il groupe en six directives principales. Nous y renvoyons le lecteur qui, malgré tout, veut espérer qu'on puisse sortir d'une situation au premier abord presque inextricable.

Pétrole et gaz extraits de la mer. Technologie et Assurance. Sinistres et prévention. Groupe Munich Re. Munich, Allemagne.

194

De plus en plus, on cherche du pétrole partout où l'on croit qu'il y en a. La technique en mer, en particulier, est complexe. Dans une brochure remarquablement bien présentée, la Munich Re étudie les problèmes qui se posent, les risques, les sinistres et les solutions qu'on peut donner au problème de l'assurance. Nous n'hésitons pas à en recommander la lecture à ceux de nos lecteurs qu'intéresse la question de l'énergie.

À signaler aussi, de la même maison, une autre étude intitulée « Sinistres et prévention » dont nous avons déjà indiqué la version anglaise. À nouveau, nous nous inclinons devant la qualité des travaux faits par les grands réassureurs professionnels que sont nos amis de Munich.

L'horaire variable au Québec: rapport d'enquête, par Louise H. Côté et Normande Lewis. Ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, Québec.

- a) Voici d'abord l'objet de l'étude: « La présente enquête vise deux objectifs, décrire le phénomène de l'horaire variable au Québec et recueillir des données quant à ses effets sur les organisations qui l'adoptent ».
- b) Puis la conclusion: « Sans vouloir minimiser les nombreux avantages de l'horaire variable, il faudrait sûrement dans l'avenir déterminer si, à longue échéance, le système répond adéquatement aux objectifs de gestion que se fixent les dirigeants d'entreprise et comment, si on postule que la nécessité du réaménagement des temps de travail est l'expression d'un malaise de la main-d'œuvre, il réussit à le combler ».

Dépouillement des périodiques du 14 juillet au 14 août 1976 ¹

par

MONIQUE DUMONT

ACTUARIAT

« Economics, Inflation, and the Responsibility of the Actuary » / Anna M. Rappaport. *Best's Review, Life/Health Edition*, vol. 77, no 3, pp. 10-16.

195

ADMINISTRATION

« Les modèles à l'essai » / Colette Fabre. *L'Argus*, 28-5-1976, pp. 1157-59.

Complément d'un article paru dans *L'Argus*, 6-2-76, intitulé « Un détecteur d'inflation »: GIM, étude des effets de l'inflation sur l'assurance-automobile et SOFASIM, étude du montant des réserves supplémentaires nécessaires pour faire face à des erreurs d'appréciation quant aux risques futurs dans les compagnies d'assurance-vie. Le présent article a pour but de résumer l'appréciation d'universitaires et d'assureurs des deux systèmes et de dégager de nouveaux axes de recherche suite à une réunion tenue le 3 mars par l'Institut Battelle, instigatrice des systèmes, et l'association de Genève.

ADMINISTRATION — CONCENTRATION DANS LES AFFAIRES D'ASSURANCE-VIE AU CANADA

« Le Mémoire de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie présenté à la Commission d'Enquête sur les groupements de sociétés au Canada ». *Assurances*, juillet 1976, pp. 116-122.

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

« Mini-shifts: An Alternative to overtime » / William B. Werther, *Management Review*, juillet 1976, vol. 65, no 7, pp. 48-52.

¹ Ces périodiques peuvent être consultés à la bibliothèque de Gérard Parizeau, Ltée, 410 rue Saint-Nicolas, Montréal.

A S S U R A N C E S

ALCOOLISME ET ASSURANCES — ÉTATS-UNIS

« Outpatient alcoholism care studied by Blues » / Margaret LeRoux dans *Business Insurance*, 12 juillet 1976, p. 22.

« The Blue-Cross Assn. is studying the feasibility of including non-hospital treatment of alcoholism in coverage provided by the 70 Blue Cross Plans across the country ».

196 ASSURANCES

« De quelques problèmes de l'Assurance en 1975 » / Gérard Pari-zeau dans *Assurances*, juillet 1976, vol. 44, no 2, pp. 83-93.

« Un rapport McKinsey destiné aux dirigeants ». Dans *L'Argus*, 2-7-1976, pp. 1439-40.

Deux chapitres du rapport McKinsey « Challenges facing Insurance Executives », l'un sur l'inflation, le second sur les conglomérats.

ASSURANCES — SITUATION CANADIENNE

« The State of Canadian General Insurance in 1975 » / Christopher J. Robey dans *Assurances*, juillet 1976, vol. 44, no 2, pp. 107-115.

ASSURANCE-ACCIDENTS

« Trends in Accident Insurance Results » dans *The Review*, 21 mai 1976, pp. 23-25.

Résumé d'un rapport publié dans *Sigma*, journal de la compagnie « Swiss Reinsurance Company » étudiant les marchés de l'Allemagne de l'Ouest, des États-Unis, de l'Italie, du Japon, de la Belgique, de la Suisse, du Canada, de l'Autriche et de l'Espagne.

ASSURANCE AVIATION

« The DC-10 Disaster: The Effect upon the Insurance Market » / D. A. Marshall dans *Lloyd's Log*, Mai 1976, pp. 14-15.

« Aviation Aspects » dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, vol. 37, no 27, pp. 1517-1519.

ASSURANCE-AUTOMOBILE

« La hausse des primes d'assurance automobile », « Fréquence et coût des sinistres dans les provinces canadiennes » et « Hausse des primes et coût des réparations 1965-1975 » dans *L'Avenant*, juin 1976.

Étude du marché de l'assurance-automobile et de l'augmentation des coûts / Gordon S. Findlay dans *Best's Review*, Property/Casualty Edition, juillet 1976, pp. 40-46.

« Les nouvelles conquêtes du no-fault (Suède et Israël) » dans *L'Argus*, 18 juin 1976, pp. 1319-1321.

197

« Answers to coverage questions about the use of rental cars » / Roy C. McCormick dans *Rough Notes*, juillet 1976, pp. 16 et 46.

« Put Younger Drivers on their own policies » / Blair E. Thomas dans *Rough Notes*, juillet 1976, pp. 36-38.

« No-Fault — A Better Plan » dans *Aetna-Izer*, juillet-août 1976, vol. 58, no 4, p. 3.

Une analyse du système d'assurance-automobile sans égard à la responsabilité en vigueur dans plusieurs États américains est attachée à ce numéro.

« The Crushing impact of auto premiums » dans *Business Week*, 16-8-1976, pp. 55-58.

« No-Fault. USA: Without Uniformity Look for mass confusion » / Howard Boyd dans *Canadian Underwriter*, vol. 43, no 7, juillet 1976, pp. 32-38.

ASSURANCE CONTRE LE BRIS DES MACHINES

« Inflation problems for specialist offices. Bristol Engine makes loss but gains Award » dans *The Review*, 7 mai 1976, p. 7.

« A Consumer's Viewpoint on Engineering Insurance » / Derek Carr dans *The Review*, 7 mai 1976, pp. 7-11.

ASSURANCES — CENTRES DE SERVICES SOCIAUX

« Professional Liability Coverage offered for social services Agencies » / Wallage L. Clapp dans *Rough Notes*, juillet 1976, pp. 18 et 48.

L'ASSURANCE ET LE CONSOMMATEUR

« Consumerism and Individual Life Product Design » / Robert M. Astley dans *Best's Review*, Life/Health Edition, vol. 77, no 3, pp. 22-24, 61.

ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES — NÉGLIGENCE

« Thin Market, Higher Prices seen for Legal Malpractice Insurance » dans *The Weekly Underwriter*, vol. 215, no 9, 24 juillet 1976, p. 8.

198

ASSURANCE ET ÉCONOMIE — ÉTATS-UNIS

« The role of Insurance in the U.S. Economy » / J. David Cummins and Stevens N. Weisbart dans *CPCU Annals*, juin 1976, pp. 123-141.

« An analysis of the many ways that insurance affects the economy of the nation. »

ASSURANCE-GESTION

« Le contrôle de gestion dans l'assurance » / Donat Nobilé dans *l'Argus*, 25-6-1976, pp. 1375-1387.

Recherche les causes profondes et les raisons qui retardent la mise en place du contrôle de gestion et définit ce que doit être un système de contrôle de gestion dans une entreprise d'assurance et de réassurance.

LES ASSURANCES I.A.R.D.

« Un géant invisible » / Alan A. Horsford dans *Point de vue sur les assurances*, avril 1976.

ASSURANCE-INCENDIE

« Les formes d'assurance-incendie proposées aux industriels pour répondre à l'érosion monétaire » / Robert Beineix dans *Assurances*, vol. 44, no 1, avril 1976, pp. 1-10.

ASSURANCES MARITIMES

« Uniform Cargo Insurance » / Joseph W. Wallace dans *International Insurance Monitor*, juin 1976, p. 11.

ASSURANCES

Conférence prononcée devant « The National Conference of State Transportation Specialists ».

« Economic and regulatory Problems of nuclear-powered vessels » / Jack Edwards dans *Lloyd's Log*, mai 1976, pp. 6-8.

Page 9: « Insurance of Nuclear Vessels ».

« Loss Prevention aspects » dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, 27 mai 1976, pp. 1257-58.

« One of the problems facing worldwide shipping is the inaccuracy of navigational charts ». 199

« Designing for safety » dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, vol. 37, no 24, pp. 1376-77.

Résumé d'allocutions présentées par « The Nautical Institute » et « The North East Coast Institution of Engineers and Ship Builders ».

ASSURANCES ET MULTINATIONALES

« L'assurance des multinationales » / Francis Lohéac dans *l'Argus*, 18 juin 1976, pp. 1333-1338.

ASSURANCES — PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

« Resisting a curb on insurance profits » dans *Business Week*, 12 juillet 1976, pp. 37 et 40.

ASSURANCES — ÉTAT DES PERTES AUX É.-U. ET AU CANADA

« Reduction in US Losses expected » dans *World Insurance Report*, juillet 1976, no 35, p. 2.

ASSURANCES — POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

« Quebec Market Crisis: government to move soon » dans *Canadian Insurance*, vol. 81, no 7, pp. 8-13.

« The Quebec Brokers Association heard news of expected government initiatives aimed at helping solve the province's market problems ». Résumé du 62e congrès annuel de l'Association des courtiers d'assurances tenu du 10 au 12 juin à Murray Bay.

ASSURANCES — PERSPECTIVES AUX ÉTATS-UNIS

« Future changes in American Insurance » / John D. Long dans *CPCU Annals*, juin 1976, pp. 155-163.

« Industry at the Crossroads: Quick Fix or Fundamental Changes? » / Peter B. Walker dans *Best's Review*, Property/Casualty Edition, juillet 1976, pp. 14-16.

ÉTUDE D'UN PORTEFEUILLE PRIVÉ

200

« A & P Insurance Plans, under new risk-manager, stated for overhaul » / Marie Krakowiecki dans *Business Insurance*, 26-6-1976, pp. 3-4.

ASSURANCE-VIE

« Anderson of Consumers' Association says Industry « patronizing » dans *Canadian Insurance*, vol. 81, no 7, pp. 20-22.

Dans une interview accordée à la revue, Mme Hélène Anderson de l'Association des Consommateurs du Canada parle des changements que doit subir l'industrie de l'assurance-vie.

« Critics demand life changes at C.L.I.A. Annual Meeting » dans *Canadian Insurance*, vol. 81, no 7, pp. 20-22.

L'industrie de l'assurance-vie doit faire face à des changements fondamentaux de structure.

« USA: The Fifty Largest Life Insurance Companies (ranked by assets) » dans *Fortune*, juillet 1976.

« Borrowing, Rates, Alternative Investment Sets, and the Life Insurance Purchase Decision » / Haim Falk et Stephen L. Buzby dans *The Journal of Risk and Insurance*, vol. XLIII, no 2, pp. 291-304.

« This paper examines the cash value Life Insurance purchase decision as based on the use of Linton's rate of return model ».

« Sales Results of Leading Life Companies, as of December 31, 1975 » dans *Best's Review Life/Health Edition*, vol. 77, no 3, pp. 36-40.

ASSURANCE-VOL

« Généralités sur la protection contre le vol » / G. Molière dans *l'Assurance française*, no 339, mai 1976, pp. 311-312.

LA NATIONALE

COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DU CANADA

RÉASSURANCE

(GÉNÉRALE ET VIE)

**240, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1L9**

Téléphone: (514) 844-1971

Télex : 05-24391 (Natiore)

Pepin, Létourneau & Associés

AVOCATS/BARRISTERS

PAUL FOREST, C.R.
ALAIN LÉTOURNEAU
RENÉ ROY
BERNARD FARIBAUT
MÉDARD SAUCIER
DANIEL MANDRON
GUY RACICOT
JEAN-PAUL AUBRY

GAÉTAN RAYMOND, C.R.
GUY PEPIN
JEAN-PIERRE BARRETTE
GILLES BRUNELLE
DANIEL LÉTOURNEAU
ALAIN LAVIOLETTE
ANDRÉ BRAULT
GAÉTAN LEGRIS

Suite 1800
360, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1P5
Adresse Télégraphique
"PEPLEX"
Télex no: 0524881
TEL: (514) 284-3553

AGENTS DE RÉCLAMATIONS CURTIS INC.

Jules Guillemette, A.R.A.

— Gilles Lalonde, A.R.A.

EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE

276, rue St-Jacques

Tél. 844-3021

MONTREAL

*Hébert
Le Houillier
& Associés Inc.*

SERVICES:

- D'ACTUAIRES-CONSEILS
- D'ANALYSE & PROGRAMMATION
- DE GESTION DE RÉGIMES
D'AVANTAGES SOCIAUX

**1080, Côte du Beaver Hall, suite 1910
Montréal**

866-2741

42, rue Ste-Anne, Québec

692-3770

L'avenir
commence
aujourd'hui.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

En assurance, il y a un groupe à rencontrer

Le Groupe La Laurentienne est l'un des plus importants groupes canadiens-français dans le domaine de l'assurance.

En assurance-vie, La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance, transige de l'assurance individuelle et collective. Elle offre des pensions, des rentes, des régimes d'épargne-retraite. Et tout un jeu de bénéfices et de garanties complémentaires.

En assurances générales, La Prévoyance Compagnie d'Assurances et ses filiales offrent plusieurs genres de protection pour l'individu, le commerçant ou l'industriel: assurances de biens, de garantie, de responsabilité, assurance automobile, assurance des chaudières et bris de machines, etc.

Pour l'agent, le courtier, l'assuré, nous sommes un groupe à rencontrer.



LE GROUPE LA LAURENTIENNE

La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance
La Prévoyance Compagnie d'Assurances et ses filiales

L'édition de 1971

**LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**

Auteur : Me LUC PLAMONDON
du Barreau de Montréal

PRIX : \$9.75

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 203 Adelaide Ouest, Toronto - M5H 1X4

**L'ATTITUDE
GÉNÉREUSE
et PROGRESSIVE**

de la

COMPAGNIE D'ASSURANCE GUARDIAN DU CANADA

EST APPRÉCIÉE PAR SES COURTIERS ET SES ASSURÉS

**Consultez-nous pour
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•

ADRESSE

**2001 Université, Suite 400
Montréal, Qué. H3A 2M2
Téléphone: 842-7111**

AVEC LES
HOMMAGES
D'UN AMI DE
LA REVUE



le Blanc Eldridge Parizeau, Inc.

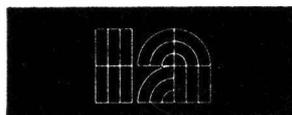
Courtiers de Réassurance
2 Complexe Desjardins
Boulevard Dorchester ouest
Montréal, Québec H5B 1B3
Téléphone (514) 288-1132
Telex 01-20754

BUREAUX ASSOCIES



Canadian International Reinsurance Brokers Ltd.

85 Richmond Street West
Toronto, Ontario M5H 2C9
Tel. (416) 364-3167 / Telex 06-217581



Intermediaries of America Inc.

110 William St.,
New York, N.Y. 10038
Tel. (212) 964-3990 / Telex 12-5461

**INTERMEDIAIRES
POUR TOUTES BRANCHES
DE REASSURANCE
A TRAVERS LE MONDE**

MEMBRES DU GROUPE SODARCAN
(Actif dépassant \$45,000,000)

1. Les coffres-forts; 2. Les installations d'alarme.

LE CONTRÔLE DES TARIFS

« Rate Regulation — A Position paper » / Vincent E. Donohue dans *The National Underwriter*, juillet (23) 1976, pp. 2-27, 1re partie.

LE COURTIER D'ASSURANCES

« Les conséquences du rôle changeant du courtier d'assurances » / Fred G. Funston dans *Regards*, vol. 1, no 1, juillet 1976, p. 7, 17-20. **201**

ÉCONOMIE

« A.I.B. Controls: How will they affect the Industry's stability; Can the industry profitable survive by adhering to the A.I.B. controls and, at the same time, respond to all the consumers demands? This was the major query raised at a recent seminar sponsored by the Toronto and Montreal Chapters of the Society of Fellows » dans *Canadian Insurance*, vol. 81, no 7, pp. 14-17.

Des rapports entre l'industrie et la commission anti-inflation.

« Modifier les multinationales pour une meilleure redistribution de la richesse » / John Turnbull dans *Relations de Travail*, juin 1976, pp. 11-14.

« Toward a transindustrial Society » / Willis W. Harman dans *Management Review*, juillet 1976, vol. 65, no 7, pp. 4-9.

« Contradictions inherent in industrial society are challenging its very legitimacy and are taking it to the brink of a profound transformation ».

« Planning for a new economic order » / Geoffrey Barraclough dans *Management Review*, juillet 1976, vol. 65, no 7, pp. 10-18.

INFORMATIQUE

« Bureaucrat apathy blamed for computer crime » dans *Business Insurance*, 9-8-76.

« Most Computer crime discovered only accidentally, say specialists » / Susan Alt dans *Business Insurance*, 12 juillet 1976, p. 22.

**L'ASSURANCE 'NON-ADMITTED' ou
EXCESS & SURPLUS LINES**

« Le marché non-admitted » / dans *l'Argus*, 11-6-76, pp. 1263-64.

L'article analyse un rapport publié à ce sujet par la National Association of Insurance Commissioners.

PRÉVENTION

202

« Parlons poussière » dans *Prévention*, été 1976, pp. III-XIII. Bibliographie à la fin de l'article.

« Le polystyrène expansé: dangers et mesures de prévention et protection » dans *l'Argus*, 28-5-76.

« Water and Flammable Liquid » dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, 17-6-1976, pp. 1436-1438.

« Index Linking » dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, vol. 37, no 27, pp. 1529-31.

« La protection des ordinateurs » / Jacques Monarque dans *Assurances*, vol. 44, no 1, avril 1976, pp. 44-48.

« Practical Noise Control for the Safety Engineer » / Frank Yones dans *Professional Safety*, vol. 21, no 8, pp. 12-14.

« High Pressure Fluids Safety program » / David L. Balsmeyer dans *Professional Safety*, vol. 21, no 8, pp. 35-38.

Le Mound Laboratory a développé un programme de sécurité qui lui est particulier, qui suit rigoureusement les guides de sécurité et qui permet tout contrôle qui s'avère nécessaire.

RÉASSURANCE

« Reinsurance, private insurance and the state » / Lance Da Bianca dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, 27 mai 1976, pp. 1274-1275.

L'article résume une communication du président de AFIA World-wide Insurance à la Hemispheric Conference.

« The Stability Clause in Excess of Loss Automobile and Liability Reinsurance » / Christopher J. Robey dans *Assurances*, vol. 44, no 1, avril 1976, pp. 19-32.

« Earthquakes — much to be learnt » dans *World Insurance Report*, juillet 1976, no 35, pp. 8-9.

ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES SINISTRES

« Effective Deployment of Technical Expertise » / V. Morfopoulos dans *The Weekly Underwriter*, 10 juillet 1976, pp. 16-17.

« Existing risk evaluation and loss control techniques must be questioned ».

203

COPROPRIÉTÉ

« Condominium Claims: Treat Carefully » / P. J. Scott dans *Canadian Underwriter*, vol. 43, no 7, juillet 1976, pp. 26-31.

RESPONSABILITÉ CIVILE

« La responsabilité civile — Les couvertures complémentaires » / René Callès dans *Regards*, vol. 1, no 1, juillet 1976, pp. 31-32, 35-36, 38-40.

« La responsabilité civile des entreprises » / Jacques Wilhelmy dans *Regards*, vol. 1, no 1, juillet 1976, pp. 23-29.

RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

« Products Liability Risks: Double selling job can spell success in obtaining coverage » / C. P. Cairelli (The Hartford Insurance Group) dans *Business Insurance*, juillet 1976, p. 29.

Comment réduire le plus possible le risque dans l'assurance des produits.

« Problems in Europe and America »; « Astonishing growth of US Claims »; « Challenges in US Property Liability » dans *World Insurance Report*, juillet 1976, no 35, pp. 4-6.

« Can the Products Liability Problem be solved » / Edward W. Silver dans *Risk Management*, juillet 1976, pp. 7-10.

« Product Risk Evaluation: The Engineering Survey » / Edward S. Charkey dans *Risk Management*, juillet 1976, pp. 16-19.

« State and Large Employers tackle product issue » / Marie Krakowiecki dans *Business Insurance*, 26-7-1976, p. 13.

ASSURANCES

La Chambre de Commerce de la Pennsylvanie décide de créer un comité chargé d'étudier les problèmes posés par l'assurance dite des produits.

« Product Liability hits rubber industry suppliers » dans *Business Insurance*, 26-7-1976, p. 19.

« Perspectives in no-fault product liability » dans *Professional Safety*, vol. 21, no 8, pp. 20-23.

204

Comment cette nouvelle formule affectera-t-elle l'industrie et le monde des affaires ?

« Product Liability: Next to feel onslaught of increasing claims, premiums » dans *Malpractice Lifeline*, vol. 1, no 20.

La responsabilité civile des produits fera l'objet de maintes discussions dans les mois qui viennent; des solutions sont étudiées particulièrement dans le cadre de la petite entreprise.

NOTA: La revue *CPCUI Annals* a publié un numéro spécial portant sur cette question de la responsabilité civile des produits en avril 1976. Il comprend de nombreux articles de spécialistes qui étudient la question et proposent des solutions.

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

« Malpractice Rates shock hospitals; premiums higher than policy limits » dans *Business Insurance*, 26-7-1976, p. 20.

« Wyatt seeks carrier for hospital Insurance Plan » dans *Business Insurance*, 26-7-1976, pp. 27-28.

« Medical Malpractice » dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, 10-6-1976, vol. 37, no 24, pp. 1368 et 1387.

Suite à une enquête sur la négligence médicale, la National Association of Insurance Commissioners a rédigé un rapport que l'article résume.

« An Attorney's View of the Liability Insurance Situation » / Clyde F. Anderson dans *Risk Management*, juillet 1976, pp. 12-15.

« Liability Insurance: Higher Rates, less protection » / Madeline Nelson dans *Management Review*, vol. 65, no 8, pp. 57-59.

Les plaintes touchant les ingénieurs augmentent; ceux-ci considèrent payer des primes trop élevées pour la protection accordée. Les solutions: simplifier le texte des contrats d'assurance, le rendre moins rigide; améliorer la qualité du travail et accroître les contrôles.

« Supreme Court's abortion decision clarifies issue of physician liability » dans *Malpractice Lifeline*, vol. 1, no 20.

« Medical Malpractice Study Commission recommends Actions in Illinois » dans *The Weekly Underwriter*, vol. 215, no 5, p. 12.

« Malpractice Problem forces broker innovations, ills » / Margaret LeRoux dans *Business Insurance*, 9-8-1976, pp. 20-22.

« Malpractice and Products Liability Insurance for Artificial Human Organs » / Charles L. Ruoff dans *CPCU Annals*, numéro spécial d'avril 1976, pp. 93-101.

205

TARIFS (LE CONTRÔLE DES TARIFS)

« Rate Regulation — A Position Paper » / Vincent E. Donohue dans *The National Underwriter*, vol. 80, no 31, du 30 juillet 1976.

TREMBLEMENTS DE TERRE ET ASSURANCES

« Some forward Steps. Earthquake underwriting » / Hugh Cockerill dans *The Post Magazine and Insurance Monitor*, vol. 37, no 26, pp. 1490-91.

Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU
de la Société Royale du Canada

23 septembre 1973

206

Aujourd'hui, nos amis Redier nous ont amenés à Provins, petite ville moyenâgeuse à quelque cinquante milles à l'est de Paris. Le bourg est resté à peu près le même au cours des siècles. Il a l'électricité et l'eau courante, mais son château est intact, comme son église où Jeanne d'Arc s'est arrêtée en revenant de Reims, après le sacre de Charles VII. Autour de la ville, il y a encore les murs qui la protégeaient autrefois. Ils sont restés, malgré les assauts qu'ils ont subis avant que les Anglais ne rentrent en Angleterre. On a l'impression que la vie s'écoule paisiblement dans la ville, sans beaucoup de contact avec l'extérieur. Et cependant, c'est là que Monsieur Messmer a prononcé le discours qui, au moment des dernières élections, devait assurer la survie de son parti. Que pensez-vous de lui ? ai-je demandé à ***. Il est bien, m'a-t-il répondu, en laissant traîner la voix sur le dernier mot avec une certaine hésitation; mais il ne fait pas valoir son œuvre. Il n'a pas le sens de la communication comme on dit maintenant, tandis que d'autres donnent tellement d'importance à tout ce qu'ils entreprennent. J'ai lu la même idée dans le *Figaro*. Ce qu'il fait est bien, écrivait l'auteur de l'article. Mais comment se fait-il que personne ou presque personne ne s'en rend compte ? C'est sûrement une faiblesse, dans un monde où la publicité est essentielle à qui veut rester en place dans le milieu instable qu'est devenue la politique à tous les niveaux.

25 septembre

Dimanche et lundi soirs, télévision. De temps à autre, Germaine et moi sentons le besoin de nous arrêter. Dimanche, nous avons entendu parler du Québec en 1963 et en 1973. Malheureusement, l'émission fut vraiment très mauvaise, même si le metteur en scène a reproduit des textes, des entrevues, des films de 1963, comme entrée en matière. Comment se fait-il qu'un homme auquel on fait tellement de publicité, ne puisse faire mieux ? Jacques Godbout — son principal interlocuteur — était-il aussi inintéressant, il y a dix ans ? Seul le témoignage de

Gérard Pelletier m'a paru valable. Mais est-il heureux d'avoir dit à l'époque: « Je ne suis pas contre l'indépendance du Québec, mais je voudrais qu'on essaye quelque chose d'autre . . . ».

Il y a cinq autres émissions à venir. Il faut espérer qu'elles seront moins médiocres.



Lundi, par contre, nous avons écouté le père Bruckberger, dominicain, qui vient d'écrire une lettre ouverte au Pape. Il lui demande de démissionner et à l'Église de se rapprocher du peuple. Il reproche au vicaire du Christ de ne pas intervenir dans la grande querelle des intellectuels russes contre leur gouvernement. Cessez de faire de l'administration ou de la diplomatie, a-t-il dit, et entrez dans la bataille pour la liberté, avec tout le poids de votre prestige. Vraiment, on aura tout entendu . . .

207

À un moment donné, quelqu'un lui a demandé s'il se considère comme un exemple. Non, répond-il aussitôt, à peine comme un phénomène ! Il en est sûrement un, car, dominicain, il n'hésite pas à donner des coups très durs, comme le faisait Jacques Rousseau chez nous, quand il entrait dans une discussion sur un point qui le passionnait. Comme Rousseau, le père a une crinière blanche, un tempérament fougueux et, à ce qu'il me semble, une très grande sincérité qui l'empêche d'être banal, mais qui doit être souvent embarrassante pour ses supérieurs. Comme son dernier livre, sa lettre au Pape fait jaillir des étincelles dans les milieux bien pensants. Mais cela lui est égal.

J'étais enchanté de ma soirée; j'ai dit à Germaine qui n'est pas d'accord sur le nombre sans doute: je donnerais dix pièces de Françoise Dorin pour une soirée comme celle-ci . . . Réponse de mère Maria Bosina: Tu exagères !



Ce matin, des ouvriers défoncent le plancher au-dessus de ma chambre. Comme j'ai un peu mal à la tête, je ne suis pas très heureux.



À midi, je déjeune avec *** chez nos amis le Blanc et de Nicolay. Ils ont une salle à manger où ils reçoivent leurs invités. C'est une manière

excellente de régler les problèmes que de discuter, verre en main, autour d'une table bien garnie. Surtout quand on a quelques arguments excellents comme ceux que me fournit le télex reçu ce matin du Canada. J'avais demandé qu'on m'envoie le taux d'intérêt pour les bons du trésor, pour les obligations du gouvernement fédéral et pour celles d'industries de première valeur. Chose curieuse, je constate que le marché financier au Canada n'a pas réagi comme en France et surtout en Angleterre.

208 On a parlé un moment, en France, d'une nouvelle crise du franc. C'est sans doute pour y retenir les fonds qu'on a augmenté le rendement sur la place et que le ministère des Finances a affirmé que le franc ne serait pas dévalué.

29 septembre

Germaine et moi avons rendez-vous avec les Maurice Chartré et Mlle Langlet, pour le déjeuner, à l'Inter-Continental, ancien Hôtel Continental que l'on a restauré en lui laissant sa cour intérieure. Il y a foule en ce moment, malgré la chute du dollar. C'est une véritable tour de Babel, avec des Jaunes surtout venus de tous les pays d'Extrême-Orient, sous l'égide de Panam. Il y a là des Chinois, des Japonais et des habitants de ces pays qui, pour la plupart d'entre nous, ne représentent qu'une tache rouge, rose ou brune sur la mappemonde. Ils prennent leur revanche sur les peuples qui les ont exploités et qui ont traité leurs gens si longtemps comme des êtres corvéables, mais non égaux. Dans « Deux innocents en Chine » Pierre-Elliott Trudeau et Jacques Hébert rappellent ce club de Shanghai, à la porte duquel un écriteau annonçait : « *Chinese and dogs not admitted* ».

Les Japonais achètent tout, nous dit-on ici. Tant mieux, dans l'immédiat, puisque ainsi le dollar anémié est remplacé par le yen et autres devises plus ou moins en équilibre, mais valables.

Si le Continental est bruisant d'activité, notre hôtel est plus ou moins rempli. Il souffre de ce mal qui ronge, en ce moment, les deux à quatre étoiles, pas assez beaux et assez grands pour attirer une clientèle riche ou des voyages organisés et qui restent un peu négligés malgré certaines réparations. Ils croient se tirer d'affaire en augmentant leurs prix; ce qui n'est pas la meilleure solution.



En venant dans ce vieil hôtel, je me suis rappelé un banquet donné par le sénateur Beaubien, comme chef du Train-exposition canadien en 1923. Il y avait là le Tout-Paris, du sénateur Menier (encore propriétaire de l'île d'Anticosti) aux sommités des lettres et aux grands bonzes de la Banque et de la Politique. Notre sénateur avait choisi comme secrétaire pour remplacer celui qu'on lui avait donné à Ottawa, un homme charmant, élégant, bien élevé, mais qui était aussi paresseux qu'on pût l'imaginer. Pour le placement de tout ce monde, le secrétaire se fia au hasard du moment. Quelle belle pagaille ce fut ! Avec au-dessus de tout cela, le sénateur planant, sans vouloir ne rien voir d'autre que la foule de ces gens venus fêter le Canada. Tout s'était tassé tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, si mes souvenirs sont exacts. Mis en éveil, le sénateur Charles Beaubien ne voulut pas envoyer son nouveau secrétaire à Londres. Il m'y expédia avec mission de calmer la mauvaise humeur de certains Anglais, vexés qu'on ne les eût pas invités à se joindre à nous. Y ai-je réussi ? Je ne m'en souviens plus ; mais il semble que tout soit rentré dans l'ordre comme certains terrains se tassent d'eux-mêmes, en gardant une surface rugueuse, mais sans protestation des voisins ; ce que souhaitait notre président.



Avant d'entrer dans l'hôtel où nous attendaient nos amis Chartré, je suis passé devant la boutique du chocolatier que son propriétaire a appelé *Lady Godiva*. Une plaque, à l'extérieur, rappelle l'histoire de la noble dame passant à travers la ville sur son destrier et vêtue de sa seule chevelure blonde. Pourquoi me suis-je rappelé cette jolie femme qui nous avait invités, Germaine et moi, à la suggestion de mon associé Paul Tremblay venu au Seigniory Club cette semaine-là ? À un moment donné, notre hôtesse s'est assise sur un pouf à mes pieds. De là-haut, je faisais d'agréables études de géographie aérienne, sans aller jusqu'à travailler sur le terrain, quand la jeune femme me dit : « Don't peep. » Je faillis lui répondre « yes, Lady Godiva », mais je ne le fis pas, craignant la réaction un peu vive d'une femme consciente de ses appas, mais n'aimant pas qu'ouvertement on en reconnaisse l'existence. Pourquoi ce souvenir me revient-il trente ans après, avec l'exactitude d'un négatif bien conservé ?



J'écris en ce moment dans un café de la place des Pyramides, face à la statue de Jeanne d'Arc. Je m'y suis réfugié, après avoir admiré

210

quelques Velasquez, un Murillo, deux ou trois Goya et quelques Greco, exposés au Louvre dans ce pavillon de Flore, abandonné par le ministère des Finances et transformé en une annexe du musée. Après des années de protestation et d'insistance, les services du fisc acceptèrent un jour de déménager, pour faire place aux collections auxquelles André Malraux livrait les lieux après en avoir fait expulser son collègue des Finances, pourtant tout puissant. Ce qui est un exemple excellent de deux choses, soit que le ministère ait pu s'installer ailleurs dans des locaux mieux étudiés pour ses besoins que ces salles au plafond sur-élevé comme on les concevait sous Catherine de Médicis, soit que l'insistance et le poids du protecteur des arts aient été suffisants pour faire se mouvoir la lourde machine bureaucratique. Je penche vers cette dernière formule car Malraux avait l'oreille du Général, comme on le vit par la suite, une fois ce dernier retiré à Colombey-les-Deux-Églises.

30 septembre

Au déjeuner ce midi au Cercle Inter-allié, nous avons vu R.L. venu assister à un colloque sur les universités et leur administration. Nous avons longuement causé d'un peu de tout. Je lui ai mentionné en particulier l'article de Michel Brunet sur Monseigneur Lussier. Lui aussi est d'avis que le prélat est au point de départ de l'extraordinaire essor actuel. Comme moi, il déplore qu'on n'ait pas dit de son vivant l'importance de l'œuvre qu'il a accomplie. Je lui ai rappelé le travail fait en commun avec l'abbé Irénée Lussier, Léon Gérin-Lajoie, les Guy Boulizon, les René Vallerand et d'autres gens de bonne volonté à l'école des Parents. Il connaît Claudine Vallerand. Aussi a-t-il bien ri quand je lui ai raconté l'histoire du curé à la vaste poitrine, qui avait osé affirmer à notre amie qu'elle avait un cerveau d'homme; ce qui lui avait valu de se faire dire: « Monsieur le curé, vous avez une belle poitrine de femme ».

La conversation ayant bifurqué, Germaine et notre ami ont discuté vigoureusement, en adoptant des points de vue bien différents. Je souriais, il m'a demandé pourquoi. Cela explique mes cheveux blancs, ai-je dit en riant.

À un moment donné, Germaine a parlé des *Call-girls* de Koestler. Vous en êtes une, a-t-elle dit en souriant. Ce que je viens chercher

dans les colloques auxquels j'assiste, nous a-t-il répondu, c'est le contact avec les hommes plus qu'avec leurs idées, dont je peux prendre connaissance par les textes qu'on nous remet. Il a raison sans doute, car, loin de leurs préoccupations ordinaires, les hommes s'ouvrent plus facilement et voient choses et problèmes sous un autre jour.



J'ai quitté notre ami pour aller prendre le train à la gare du Maine, à Montparnasse. Je me rends à Chartres où se donne un concert d'orgue. Quel toqué tu fais, me dit la bonne mère ! Elle n'a pas tort, mais comme il est agréable parfois de se laisser aller à sa fantaisie.

211

Après être descendu du train, je me suis rendu à la cathédrale pour en faire le tour avant la réunion. Quelle extraordinaire féerie de couleurs il y a dans les admirables vitraux, même si le temps couvert ne les fait pas valoir. En me promenant autour de l'église, j'ai retrouvé le souvenir de Péguy, venant à pied de Paris avec ses enfants pour se mettre sous la protection de la Sainte Vierge. Au retour, je relirai les textes où il a parlé de la cathédrale, après ce long voyage que, depuis lors, les étudiants refont en un pèlerinage annuel.

Le souvenir d'Ignace Bourget m'est aussi revenu. Un jour qu'il était à Chartres avant de se rendre à Rome, il avait cherché le nom de son ancêtre gravé, selon la légende, sur la pierre d'une des façades extérieures. Le nom n'y était pas naturellement, puisque le premier Bourget de Nouvelle-France y était venu au 17^e siècle avant de partir pour le Nouveau Monde. Ému, le prélat avait prié dans la cathédrale en pensant à celui qui avait fondé la lignée canadienne. Il s'était établi dans une petite paroisse près de Lévis, malgré le climat, l'inconfort et les Iroquois moins à craindre il est vrai que du côté de Ville-Marie, mais non moins féroces.

En sortant de l'église, j'ai vu que Pierre Dupuy, maire d'un petit patelin des environs, posait sa candidature aux élections cantonales dont la seconde partie se joue aujourd'hui. S'il avait été ici, notre ami Pierre serait sans doute aller lui serrer la main en lui rappelant la similitude du nom et de l'orthographe.

Je quitte la cathédrale après avoir assisté à une partie du concert, qui a suivi l'attribution du grand prix d'orgue à un jeune Allemand de 27 ans. Quelle splendeur que cette nef, à peine éclairée dans la nuit

qui tombe, tout juste assez pour en faire valoir les formes ! On ne voit plus les vitraux avec la nuit, sauf l'un d'eux qui est éclairé de l'extérieur. Sous le feu des phares, la façade elle-même ressort admirablement; ses pierres ravaudées ayant un éclat délicat sous la lumière.

Avant de prendre mon train, je retournerai sur la place pour admirer à nouveau les lignes si pures de la façade. Toute cette admiration, tout cet enthousiasme n'est-il pas exagéré ? Je ne le crois pas.

212 Plus tard, au bar de l'Hôtel de Paris, j'écrirai ces notes. Il s'agit d'une petite hôtellerie qui ne rappelle pas du tout celle de Monte-Carlo, mais où l'on sert de bien bons fromages.



On a annoncé hier dans le *Figaro* que les élections au Québec auraient lieu le 29 octobre. Monsieur Bourassa a dû se sentir serré de très près par la campagne du *Devoir* menée contre certains de ses ministres. Il a assez brusquement décidé d'avoir recours à l'électorat pour se maintenir en selle. Je ne sais trop ce que cela donnera.

À nouveau, j'imagine que les adversaires de Jacques vont faire l'impossible pour les faire battre, lui et ses amis; je souhaite qu'au moins les éléments les plus intéressants parmi eux soient élus, car l'opposition doit être forte si l'on veut éviter que, trop puissant, le gouvernement ne surveille pas d'assez près ses hommes, ses lois et ses faveurs.



A mon retour à Paris, dimanche soir, Germaine me dit qu'elle a aimé *Le Voyageur sans bagage* d'Anouilh. J'avoue que ces auteurs de boulevard — comme on disait autrefois — m'agacent. Ils captent les aspects particuliers de la vie courante; ils ont des mots amusants; souvent ils saisissent le comique ou le drame de certaines situations. Mais pourquoi tournent-ils toujours autour de l'éternel triangle ? Il semble qu'ils ne puissent en sortir.

Par contre, comme j'ai aimé *Port-Royal* de Montherlant, si admirablement montée à la Comédie-Française. La langue est riche, ample et le jeu extraordinaire. Or, ne sont pas faciles à rendre ces personnages indomptables de Montherlant et dont l'orgueil est la caractéristique principale. L'auteur oppose très bien la personnalité de l'Archevêque de Paris, face à l'obstination magnifique de Mère Angélique.

Elle et ses sœurs paieront de leur liberté la décision de ne pas signer l'engagement que Rome veut leur imposer. Annie Decaux remplit bien son rôle. Elle est tour à tour troublée, angoissée, mais ferme dans sa résistance à l'Archevêque. Comme Montherlant comprend bien les orgueilleux !

La reprise de sa pièce coïncide avec le premier anniversaire de sa mort.

213

1er octobre

Au cours d'une conversation avec un banquier que j'estime beaucoup, j'ai entendu cette opinion sur nos relations avec les États-Unis: Vous du Canada avez tort de vous laisser intimider par la puissance de vos voisins, ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Pour lui faire comprendre comme notre situation n'est pas facile, je lui ai mentionné ce mot de Pierre-Elliott Trudeau: « Il n'est pas confortable d'avoir un éléphant dans son lit ». Je lui ai aussi cité l'attitude prise par le Canada récemment sur la question du pétrole et celle qu'à certain moment on a adoptée au sujet de la Chine. Les États-Unis, m'a-t-il répondu, n'ont plus la situation de force d'autrefois. Ils ont devant eux des groupes de plus en plus nombreux et puissants. Si je partage l'avis de mon interlocuteur sur l'influence décroissante de nos voisins dans le monde, je crois que nous tendons, de notre côté à une certaine indépendance de mouvement, ce qui ne veut pas dire que nous puissions toujours agir sans nous préoccuper de leurs réactions.

Vers le même moment, dans un exemplaire des *Informations*, je retrouve la même idée de l'influence décroissante de nos voisins, mais exprimée cette fois au cours d'une enquête faite auprès d'une dizaine d'économistes américains, et pas des moindres. On lit ceci, par exemple, dans le rapport succinct d'une des entrevues: « Notre pays a perdu les privilèges exorbitants dont il a bénéficié depuis la dernière guerre ». Les États-Unis ne sont plus en effet devant une Europe épuisée, vidée de sa substance par la guerre et par de terribles abus d'autorité. Il y a aussi la Russie et l'Asie qui se sont réveillées et se dressent de toute leur stature géante. Il ne faudrait pas croire cependant que la force économique U. S. est à ce point affaiblie qu'on se trouve devant une puissance de second ordre.

Sans aller jusque-là, mon interlocuteur se refuse à reconnaître les États-Unis comme une force à laquelle rien ne peut s'opposer. Il souhaiterait qu'au Canada, en nous appuyant sur d'autres alliés, nous leur résistions davantage. Assurément mais, encore une fois, il est très inconfortable de partager la couche d'un pachyderme aux réactions brutales comme le signalait avec humour Pierre 1er dans un de ses discours où, très curieusement, il prend un ton que je crois volontairement ennuyeux, comme doit le faire un homme d'état anglophone qui se respecte.

214

2 octobre

Je causais hier soir avec ma voisine, avant que ne commence *Une rose avec le petit déjeuner* aux Bouffes-Parisiens. Elle est yougoslave et parle le russe couramment. Avec son mari, elle va en Russie fréquemment. Aussi connaît-elle bien le pays. Que pensez-vous que donneront les protestations de Soljenitsyne et de Sakharov contre le régime de terreur et de répression qui règne encore en Russie ?, lui ai-je demandé. Je ne pense pas que cela produise grand-chose, m'a-t-elle répondu, car il s'agit d'un tout petit nombre d'intellectuels dont les paroles ou les écrits ne dépassent pas un certain milieu. Vous n'imaginez pas quelle terrible apathie règne en Russie, me dit-elle. Même les gens instruits que nous rencontrons refusent d'exprimer leur réprobation. Parce qu'ils ne savent pas ce qui se passe ailleurs, ils ne peuvent imaginer un climat de liberté. On dirait même qu'ils se refusent à discuter, autant par crainte que par la conviction qu'il ne peut y avoir ailleurs autre chose que ce qu'ils connaissent. Or, encore une fois, les écrits de leurs intellectuels ils ne les connaissent pas. Ou s'ils en entendent vaguement parler, ils ne croient pas l'auteur qui s'exprime pourtant avec tant de risque. La plupart ne s'intéressent qu'à ce qui les touche directement et dans l'immédiat: le logement, le frigidaire, le vêtement, les difficultés de tous les jours.

Dans l'intervalle, ajoute mon interlocutrice, on ne touchera pas aux protestataires trop connus à l'étranger, quel que soit le bruit qu'ils fassent dans la presse extérieure. On s'arrangera pour que leurs textes ne soient pas lus ou connus, en Russie, sauf dans un cercle très restreint.

À mon retour, je demanderai à Alicja ce qu'elle en pense.

Lu sur le billet de la Comédie-Française, où nous sommes allés entendre *Port-Royal* de Montherlant: « Les dames sont priées d'enlever leur chapeau ». On se croirait transporté à un demi-siècle en arrière, à l'époque où les femmes en portaient et, souvent, de très grands qui obstruaient la vue. Comme c'est charmant de voir qu'on évolue si peu dans la Maison de Molière.

4 octobre

Je rentre de la *City*, un peu fatigué après une journée passée en discussions, en palabres et en échanges de civilités avec des gens fort aimables, mais dont l'accent présente certaines difficultés pour nos oreilles de *Colonials*, habituées à d'autres sons. Heureusement, ces gens chez qui je me suis présenté vers quatre heures m'ont envoyé conduire par leur chauffeur.

215

Entre deux entrevues cet après-midi, je suis entré dans deux de ces églises laissées à leurs ruines tant qu'on n'a pas eu vu au plus pressé, après la guerre. Puis, dans l'ordre de préséance, on a reconstruit les lieux du culte auxquels chacun était resté attaché, non seulement par ce qu'ils représentent de sacré, mais pour leur valeur de tradition. C'est ainsi qu'on a rebâti « All Hollows by the Tower of London ». Il ne restait qu'un mur de pierre. On a refait le reste autour, en y mettant les objets qu'on avait pu sauver et en leur ajoutant certaines pièces reconstituées. On a mis à côté une sculpture qui célèbre la maternité: la mère et les enfants étant nus comme à leur naissance. On est un peu gêné devant cette jolie et gracile jeune femme dans ce lieu saint. Je pense qu'il y a là un exemple de l'esprit nouveau qui veut gagner les couches dites libres de la société anglaise. Pour ma part, je ne suis pas assez libéré de l'attrait de la chair pour ne pas être un peu troublé par ce nu gracieux dans un pareil endroit. J'avoue que j'aurais préféré un groupe un peu plus protégé contre les intempéries et les regards indiscrets.

Des jeunes filles se livrent en deux ou trois endroits, à un travail de décalcomanie dont je ne saisis pas très bien l'objet sur le moment. Elles appliquent sur des pierres tombales une feuille de papier doré ou coloré qu'elles frottent à l'aide d'un crayon, avec insistance pour

¹ On ne pouvait prévoir à l'époque que, bientôt, on expédierait les plus audacieux à l'étranger, en les privant de leur nationalité.

faire ressortir la forme du gisant. Une brochure à la sortie me permet de saisir le sens de cette besogne à laquelle de jeunes vierges, genoux en terre, se livrent sous la direction d'une matrone encore jeune et aux formes arrondies, que laisse deviner un chandail de laine adhérent. *Discovering Brasses and Brass Rubbing*, lit-on dans cette brochure que je me procure à l'arrière de l'église, sous l'œil bienveillant d'une autre matrone, sans recherche vestimentaire celle-là, mais au sourire bienveillant. En blague, je lui dis: « *Don't come too near me, Madam. Beware, I am a French Canadian and a Papist* ». Elle sourit et me souhaite la bienvenue; ce qui me permet de continuer la visite de l'église dont j'admire entre autres choses une fresque récente qui, en forme de demi-lune, entoure le maître-autel, en le dépassant de quelques pieds de chaque côté.

Puis je vais à Saint Olave, « a Country church in the Heart of the City ». J'ai aimé cette vieille église, dédiée à Saint Olaf, roi et martyr: Olaf (the Viking) étant le patron de la Norvège. Comme l'autre, l'église est entourée non par les marchands du Temple, mais par les assureurs, réassureurs, banquiers et agents de la Cité. Elle résiste au temps et aux destructions qui se succèdent depuis le XVII^e siècle. On la reconstruit périodiquement en lui gardant son aspect intérieur, grâce à des gens de bonne volonté qui, pieusement, redressent et regarnissent ses murs comme s'il ne s'était rien passé.

J'aime visiter ces vieux temples, entre deux discussions ou deux opérations d'assurance ou de réassurance auxquelles les Anglais excellent. Souvent on arrive chez eux avec ce que l'on considère des nouvelles de son pays. Eux les connaissent déjà et nous en précisent les détails; ce qui nous rend à la fois malheureux devant notre ignorance et heureux que quelqu'un prenne à ce point intérêt à nos problèmes. C'est qu'eux doivent être au courant s'ils veulent tirer de ces opérations d'intermédiaires autre chose que la satisfaction d'un travail bien fait. Depuis des siècles, ils ont mis au point, par le truchement de Lloyd's en particulier, une méthode et des sources de renseignement qui s'avèrent excellentes.



On a toujours tort de se fâcher. Mais vraiment devant ces trois garçons à l'aéroport d'Orly, hier, je n'ai pu me retenir. J'avais demandé

à chacun une tasse de thé. Avec un ensemble parfait, ils ne semblaient pas m'avoir entendu. Et comme j'insistais auprès de l'un d'eux à la face de titi, il me demanda d'un air innocent, mais moqueur: « Que voulez-vous, Monsieur, une tasse ou du thé? » J'aurais dû rire, mais j'ai été pris d'une colère subite et je lui ai dit: « Ne faites pas l'idiot, donnez-moi une tasse et j'y verserai moi-même le thé ». L'effet fut immédiat. Mon voisin ajouta en se penchant vers moi: « Vous êtes Canadien, je crois. Je vous comprends d'être mécontent, souvent mes compatriotes m'exaspèrent également. Je suis représentant d'une firme française aux États-Unis. Parfois après avoir écrit et envoyé maints télex, je dois leur téléphoner pour leur dire: « Mais décidez-vous, répondez-moi. Ils n'ont pas les mêmes critères de production qu'en Amérique ». Il ne faut pas généraliser. Mais j'avoue que ce jour-là j'étais vraiment exaspéré. Si certains agissent ainsi, ai-je précisé à mon interlocuteur, beaucoup comprennent que dans notre société de gens pressés, il faut agir rapidement si l'on ne veut pas être dans le train des doublés. Quoi qu'il en soit, ce que j'aime en mes propres correspondants, ai-je ajouté, c'est la fidélité de leur amitié et leur compétence.

L'ASSURANCE-COMMERCE DE VOS CLIENTS

A-T-ELLE UN POINT FAIBLE ?

Achille, son point faible, c'était le talon. Surveillez votre assurance-commerce ! Si vos portes devaient momentanément fermer, la garantie de votre programme d'assurance serait-elle à la hauteur ? Evidemment, l'immeuble, l'équipement, les marchandises et autres biens sont assurés. Mais qu'advient-il de ses bénéficiaires si un incendie vous force à fermer vos portes ? Et les frais fixes, qui doit les acquitter ?

A la Royale on offre un programme d'assurance commerciale globale qui inclut l'assurance interruption des affaires et dont les limites répondent à vos exigences. Ces limites sont aptes à faire face à l'augmentation de la production et surtout à l'inflation. Pour être valable, l'assurance interruption des affaires doit rencontrer les normes de l'année prochaine.

Depuis plus de 75 ans, la Royale fait autorité dans ce genre d'assurance. Chacune de nos 14 succursales du Canada possède un personnel spécialement entraîné qui travaille avec des courtiers dans le but d'offrir un programme adéquat d'assurance interruption des affaires.

A la Royale nous faisons notre possible pour aider nos courtiers à élaborer des programmes d'assurance-commerce sans point faible pour les industries et commerces. Si vous avez besoin d'assurance interruption des affaires faites appel à un courtier de la Royale.

l'Assurance Royale





en bonne. compagnie

Tout change si vite que nous devons nous adapter continuellement. Et cela n'est pas toujours facile, nous le concédons. Mais rien n'est insurmontable, loin de là.

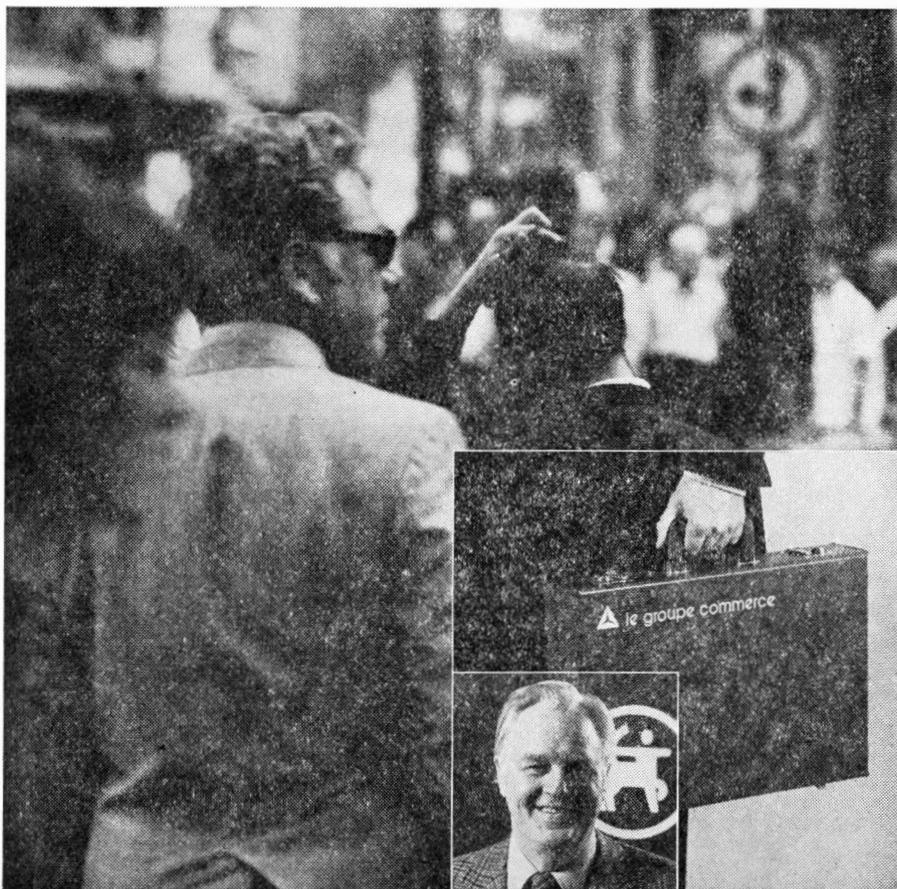
À besoins nouveaux, solutions nouvelles. L'Union Canadienne, depuis longtemps sensibilisée à ce problème de notre époque, a orienté tous ses efforts de recherche et d'innovation en ce sens. De concert avec votre courtier, elle peut répondre à vos attentes; l'Union Canadienne sait se faire présente à l'homme d'aujourd'hui. Sensible à vos difficultés, elle est en mesure de vous aider.

Pour faire face à ce monde changeant et incertain, nous croyons qu'avec l'Union Canadienne, vous êtes **EN BONNE COMPAGNIE.**



L'Union Canadienne
Compagnie d'Assurances
Siège social: Québec

Nous savons que l'assuré compte sur son courtier



 le groupe commerce

C'est pourquoi, nous tenons à lui fournir des services de qualité exceptionnelle.
Car ce qui est bon pour le courtier, l'est pour son client... et pour nous aussi.

Le plus important souscripteur d'assurance I.A.R.D. (incendie, accident, risques divers) au Québec.

Siège social, Saint-Hyacinthe



ECONOMICAL,
COMPAGNIE
MUTUELLE D' **ASSURANCE**

FONDÉ EN 1871

ACTIF : PLUS DE \$75,000,000.00

SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO

Succursales

MONTRÉAL

EDMONTON

OTTAWA

WINNIPEG

LONDON

TORONTO

MONCTON

HAMILTON

HALIFAX

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

**Directeur de la succursale du Québec
276, rue St-Jacques ouest
Montréal, P.Q.**

**J. A. VILA, M.B.E., B.A.
Président**

La Munich, Compagnie de Réassurance
Victory, Compagnie d'Assurances Limitée

Réassurance sur la vie



Société de Gestion Munich-Londres Ltée
Suite 1524, 360 Ouest Rue St-Jacques,
Montréal, Québec H2Y 1P5 (514) 844-1732



ÆTERNA-VIE
COMPAGNIE D'ASSURANCE*

Siège social : 1184 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre de "Groupe Prêt et Revenu"



GROUPE D'ASSURANCE COMMERCIAL UNION



La compagnie d'assurance Union Commerciale du Canada

La compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke

La compagnie d'assurance contre les accidents
et l'incendie du Canada

1010 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

2000, rue Prospect, Sherbrooke

1091, Chemin St-Louis, Québec

GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

Courtiers d'assurances agréés



Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 282-1112

Bureaux affiliés

À Québec :

À Victoriaville :

J. E. POITRAS INC.

P. H. PLOURDE LTÉE



PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:

- un **diplôme en sciences administratives**
- un **certificat en recherche opérationnelle**

II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.

- **Administration de l'entreprise**
- **Administration du marketing**
- **Administration de la vente**
- **Cours de perfectionnement en administration**

III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.

IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec



LE CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL
5255, avenue Decelles, Montréal (250e)
Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS
AVEC LE FEU**



ASSUREZ-VOUS



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

vous protège

INCENDIE / RESPONSABILITÉ CIVILE / VOL / ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE / RESPONSABILITÉ PATRONALE / GARANTIE FIDÉLITÉ GLOBALE / AUTOMOBILE